



CONVENTION

ACTION LOGEMENT / VILLE DE PERIGUEUX / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX

ACTION CŒUR DE VILLE – Volet immobilier

ENTRE

- La Commune de Périgueux représentée par son maire Antoine AUDI, habilité par délibération n° xxxxxxxxxx du conseil municipal du 29 novembre 2019,
- La Communauté d'agglomération du Grand Périgueux représentée par son président Jacques AUZOU, habilité par délibération n° xxxxxxxxxx du bureau communautaire du 14 novembre 2019,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » d'une part,

ET

Action Logement Groupe, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris, déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro W751236716, et dont le numéro SIREN est le 824 581 623,

Représenté par Jean-Pierre DELIGEY, Vice-Président du Comité Régional d'Action Logement Nouvelle-Aquitaine, dument habilité à l'effet des présentes

Ci-après désigné « Action Logement » d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit :


Exposé des motifs :

Le programme « Action Cœur de Ville »

Le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme **priorité nationale**, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Il concerne 222 villes qui seront accompagnées dans leur projet de redynamisation de territoire dans les conditions définies par une convention cadre pluriannuelle entre la Ville et son EPCI d'une part et l'Etat et les partenaires financeurs d'autre part.

Le projet du centre-ville de Périgueux :


- La Ville de Périgueux porte pour son **centre-ville un projet de transformation** élaboré en accord avec son intercommunalité pour revitaliser le centre-ville et renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération.
- Ce projet a été sélectionné par le **plan d'Action Cœur de ville**. Il fait partie de la liste des 222 villes retenues qui seront financièrement accompagnées. Il a donné lieu à ce titre à la mise en place d'une convention cadre pluri annuelle avec toutes les parties prenantes, signée le 28 septembre 2018.
- **Les principaux enjeux de la stratégie du projet de territoire**, porté par la Ville de Périgueux et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, qui s'inscrivent **dans le périmètre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** sont présentés en **Annexe 1** du présent document.
Ils couvrent les thématiques traitées dans le dispositif Action Cœur de Ville, à savoir, l'habitat, le Développement économique et commercial, l'accessibilité, la mobilité, les connexions, la mise en valeur des formes urbaines de l'espace public et du patrimoine, l'offre de services, culturelle et de loisirs.
- Le projet comporte donc un **volet Habitat** portant sur plusieurs immeubles stratégiques du centre-ville à restructurer et réhabiliter pour y accueillir une offre rénoverée de logement et de commerce.

L'intervention d'Action Logement :

- Aux termes de la convention quinquennale signée avec l'Etat le 16 janvier 2018 et couvrant la période 2018-2022, Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à **financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes**, pour appuyer les **collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre** et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



- L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au **renouvellement de l'offre de logement locative** afin de :
 - répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
 - contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.
- Dans ce cadre, **Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers** incluant les pieds d'immeuble, considérés comme **stratégiques** par la collectivité, en vue de leur **réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés**, dans le cadre de **droits de réservations** consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.
- Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe dédiée à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de **1,5 Milliards d'euros sur 5 ans**, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :
 - préfinançant leur portage amont,
 - finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Article 1 : Objet de la Convention


La ville de Périgueux, la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT, afin d'y développer une offre d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

Ces engagements sont partie intégrante du Programme action Cœur de Ville initié par l'Etat et les partenaires du Programme : Action Logement, Caisse des Dépôts, ANAH et ANRU.

- La ville et la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux ont défini dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de Ville, la liste des immeubles entiers qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services (Annexe 2).
- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Article 2 : Liste des immeubles concernés par la convention

Article 2.1. : Maitrise foncière de collectivités locales

La ville et la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux démarrent une politique de veille foncière active des immeubles «stratégiques» du centre-ville, au sein du périmètre défini en Annexe 3 qui doit permettre de mettre en place les éléments suivants:

- Un diagnostic foncier, permettant d'identifier les immeubles mutables, dont la première liste, non exhaustive, figure en annexe X
- Des procédures d'appropriations foncière, rendus possibles grâce l'existence d'un droit de préemption urbain qui couvre l'intégralité du territoire communal. Des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique (DUP), d'Opération de restauration immobilière (ORI) seront également examinées au cas par cas.
- Des acquisitions d'immeubles entiers par la Ville, l'EPF, ou tous autres opérateurs

Cette politique foncière doit permettre à la Ville et l'EPCI de recenser un certain nombre d'opportunités foncières répondant aux enjeux de la présente convention.

Article 2.2. : Interventions sur le parc privé


Par ailleurs, la ville et l'EPCI conduisent, dans le cadre de leur politique de l'habitat et notamment dans le cadre de l'OPAH-RU Amélia 2, des actions destinées à accompagner les propriétaires privés dans leurs projets de réhabilitation de leur patrimoine. En concertation avec la ville de Périgueux et la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux, Action Logement analysera les projets de réhabilitation d'immeubles entiers portés par des investisseurs privés que la ville et l'EPCI considèrent comme stratégiques.

Article 3 : Modalités de financement des opérations de restructuration – réhabilitation par Action Logement

Action Logement Services s'engage à examiner les demandes de financement des investisseurs qui en accord avec la ville et l'agglomération, se porteront acquéreur de ces immeubles en vue de leur restructuration-réhabilitation.



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Les modalités détaillées de financement sont définies aux termes de directives émises par Action Logement Groupe en application du chapitre II de l'article L 313-18-1 du CCH.

Dans le cadre de l'élaboration et de la conduite des projets NPNRU, Action Logement Services, la Ville et la Communauté d'Agglomération se rapprochent afin d'organiser la cohérence et la synergie du projet NPNRU et du projet Action Cœur de Ville au regard de la stratégie habitat et du marché local du logement.

Article 3.1. : Projets éligibles

Le financement porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation, ou de réhabilitation seule, d'immeubles entiers, et des opérations de démolition-reconstruction situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation des Territoires.

- Les immeubles financés ont vocation à être affectés à de l'habitation, pour leur plus grande part. La transformation en logement de locaux ayant un autre usage, entre dans le champ du dispositif pilote. Le programme Action Cœur de Ville vise également la revitalisation du commerce en centre-ville. A ce titre, les opérations financées peuvent inclure des locaux commerciaux (notamment pieds d'immeubles).
- Les opérations doivent permettre la production d'une offre nouvelle de logements locatifs libres, intermédiaires ou sociaux, respectant les normes d'habitabilité et de performance énergétique et répondant aux besoins des salariés ou d'une offre nouvelle en accession sociale à la propriété.

Article 3.2 : Financement

Le financement est octroyé directement à l'investisseur qui réalise l'opération.


Le financement d'Action Logement Services intervient en complément de celui de l'Etat, de ses établissements publics et des autres partenaires éventuels du projet.

Pour les opérations locatives, deux types de financement sont possibles et peuvent être sollicités :

- Un préfinancement court terme (maximum 3 ans) destiné au portage amont de l'immeuble assis sur la valeur d'acquisition et des frais induits (frais de notaire, droits, études de projet, frais de mise en sécurité, frais de portage...)
- Le financement long terme des travaux de restructuration et de réhabilitation de l'immeuble (parties communes et parties privatives distinctement) en prêt long terme et en subvention selon l'économie du projet.



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Pour les opérations en accession sociale à la propriété, le financement consiste, de façon générale, en prêt court terme et en subvention selon le montage de l'opération et l'économie du projet.

Le financement d'une opération n'est jamais de droit et doit faire l'objet d'une décision d'octroi au regard de l'éligibilité du projet et dans la limite de l'enveloppe annuelle. Les décisions d'octroi des fonds sont prises dans le cadre des instances de décision d'Action Logement Services. Chaque projet y est étudié sous l'angle de deux catégories de critères :

- Evaluation financière de la situation du maître d'ouvrage,
- Analyse de l'offre produite par l'opération à la demande du territoire.

Article 3.3. : Contrepartie en droits de réservation

Conformément à l'article L 313-3 du CCH, la contrepartie du financement sur fonds PEEC est constituée de droits de réservation tels que définis à l'article L 441-1 du CCH au profit d'Action Logement Services pour loger des salariés. A ce titre, l'engagement du bénéficiaire de l'aide sera formalisé dans une convention de financement.

Ce paragraphe ne s'applique pas aux opérations en accession à la propriété.

Article 4 : Engagement de cession par la ville ou ses opérateurs

Pour permettre la réussite du projet, la ville s'engage à céder les immeubles qu'elle détient en propre et à solliciter de ses opérateurs publics fonciers, la cession des immeubles qu'ils portent pour son compte, aux opérateurs dédiés à la mise en œuvre des opérations de réhabilitation et de portage long terme à des fins locatives de ces immeubles.

Les opérateurs concernés sont les suivants :

- L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.
- Les Offices Publics de l'Habitat Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat qui fusionneront au 1^{er} janvier 2020 pour devenir Périgord habitat.
- L'entreprise Sociale de l'Habitat Noalis.


D'autres bailleurs sociaux ou tout autre opérateur privé pourront être sollicités au cas par cas.

La ville et ses opérateurs fonciers s'engagent à céder les immeubles dans des conditions financières permettant d'assurer la faisabilité des opérations, et en tout état de cause à une valeur ne dépassant le coût historique d'investissement.

Cas spécifique :



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Par exception, il est convenu entre les parties que la ville et ou l'EPCI pourront rester propriétaires de certains immeubles dans des cas spécifiques.

Article 5 : Clause de revoyure

Une revue des modalités de financement du projet de rénovation immobilière du centre-ville de Périgueux, objet de la présente convention, sera réalisée annuellement.

En fonction de leur modification et eu égard aux résultats constatés et aux dynamiques locales, les engagements des deux parties pourraient être révisés par voie d'avenant.

Article 6 : Modalités de suivi de la convention

Le suivi de la convention est assuré par un comité de pilotage qui sera mis en place par les parties dès la signature de la présente convention. Ce comité de pilotage est animé par la collectivité et la direction régionale d'Action Logement.

Il se réunit au moins une fois par an pour examiner le bilan des actions de financement de rénovation immobilière du centre-ville de Périgueux, engagées dans le cadre de la présente convention et au regard des besoins des salariés des entreprises :

Exemples :


- La production de logement abordable (social et intermédiaire...),
- La mise aux normes énergétiques et l'accessibilité,
- Le logement des jeunes,
- L'articulation des programmes NPNRU de Chamiers et Cœur de Ville.

Article 7 : Traitement Informatique et Liberté

Action Logement Services est engagée dans une démarche continue de protection des données de ses utilisateurs, en conformité avec la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Action Logement Services met en œuvre les mesures techniques et opérationnelles nécessaires afin



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



de répondre à ses obligations. Action Logement Services est tenue au secret professionnel concernant ces données.

Pour information, le DPO d'Action Logement Services peut être joint par courrier à l'adresse suivante : rgpd.ues75@actionlogement.fr - Service conformité, 21 quai d'Austerlitz - CS 41455 - 75643 Paris Cedex 13 ou par mail : rgpd.ues75@actionlogement.fr.

Article 8 : Durée

La convention est conclue jusqu'au 31/12/2022 et ne pourra se poursuivre par tacite reconduction.

Article 9 : Règlement des différends

Dans l'hypothèse selon laquelle un différend né entre les parties ne pourrait être réglé à l'amiable, les juridictions du ressort de la cour d'appel de Bordeaux seront compétentes pour connaître du litige.

Article 10 : Résiliation


Il peut être mis fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception de l'une ou l'autre des Parties, sans justification et sans contrepartie financière. La résiliation interviendra au terme d'un délai de trois mois à compter de l'envoi de la lettre de résiliation avec avis de réception.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties, des engagements respectifs inscrits dans le présent protocole, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant le dépôt d'une lettre contre récépissé valant mise en demeure.

Convention signée le 2019 en 3 exemplaires



ActionLogement 

Envoyé en préfecture le 07/02/2020
Reçu en préfecture le 07/02/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Ville de Périgueux

Communauté d'Agglomération
du Grand Périgueux

Le Maire, Antoine AUDI

Le Président, Jacques AUZOU

Action Logement

Le vice-Président du Comité
Régional Action Logement,
Jean-Pierre DELIGEY

PROJET

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

PÉRIGUEUX

ACTION CŒUR DE VILLE

Périmètre 2 : Opération
de Revitalisation de Territoire
(ORT)



- Limite communale de Périgueux
- Périmètre d'intervention ORT
- Quartier Politique de la Ville Boucle de l'Isle
- NPNRU Coulounieix-Chamiers

Boucle marchande à renforcer



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

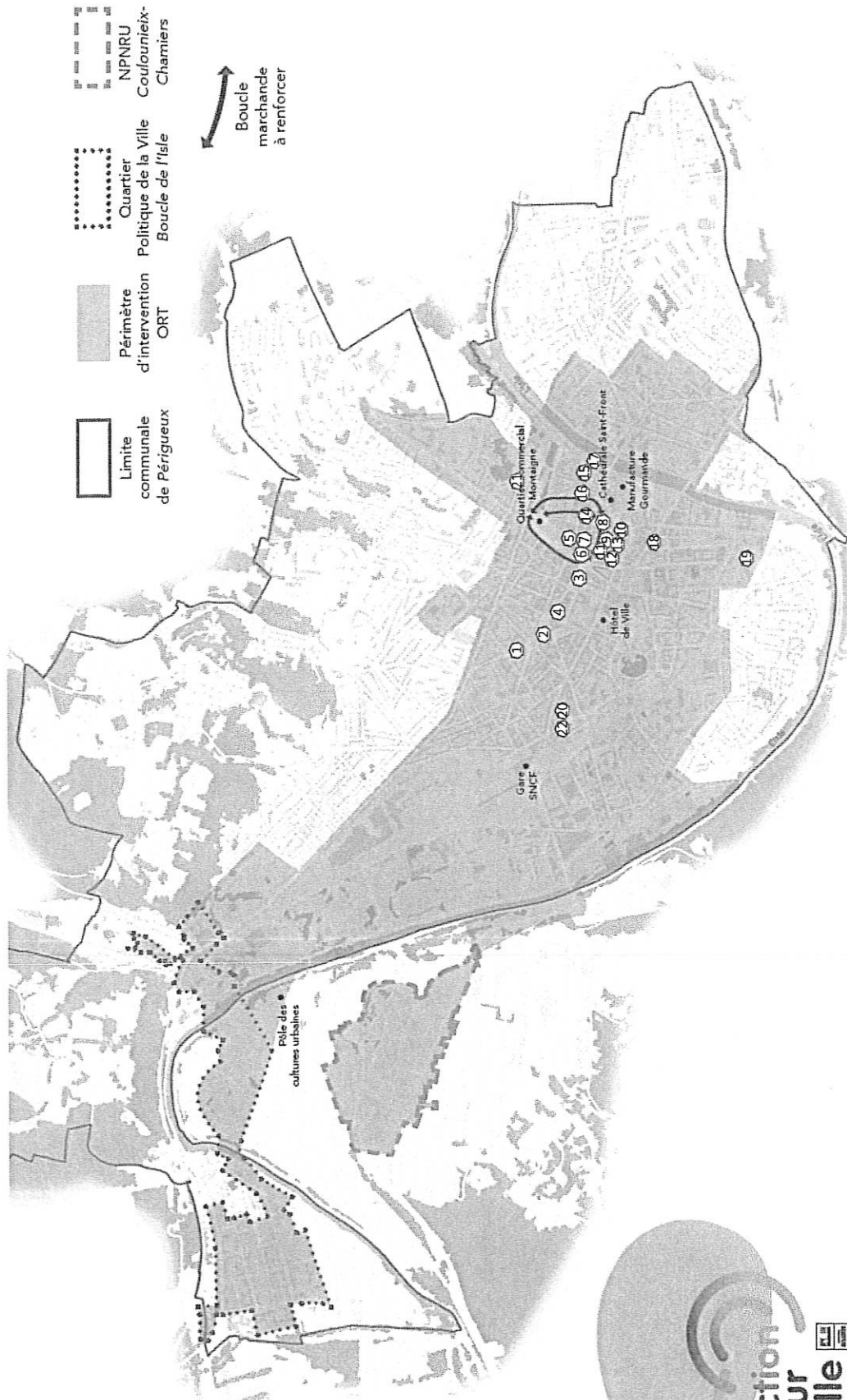
Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE





OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI FAMILIA
Adresse : 9 Place André Maurois

Immeuble n°1

Destination actuelle

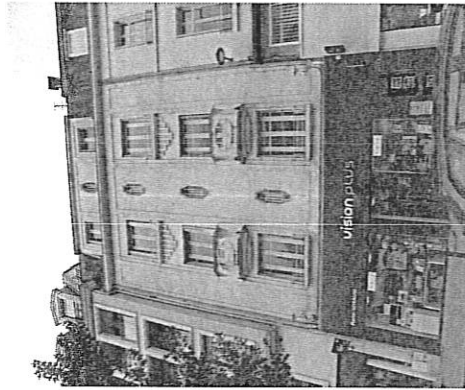
Logement + commerce

Référence cadastrale: AY 491

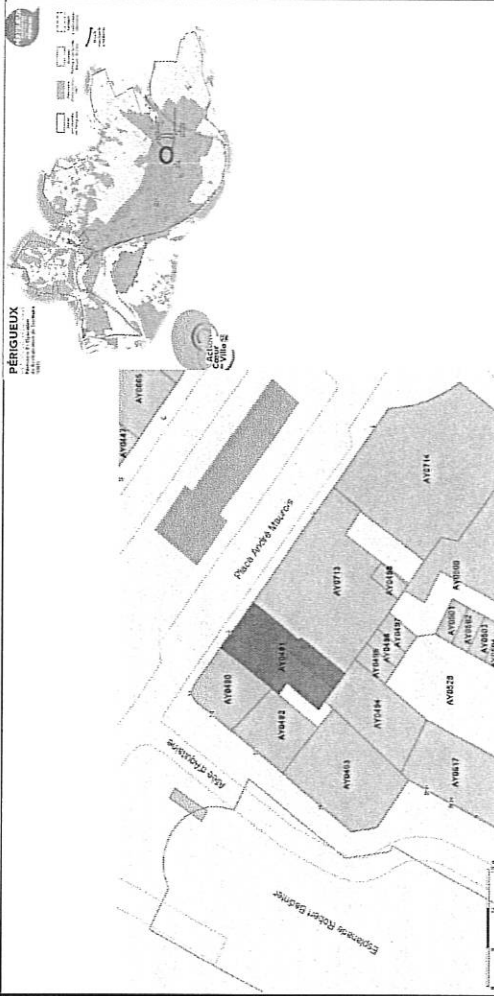
Surface(s) : 466m²

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 4 avec commerce en RdC situé Place Maurois en centre-ville.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu (3 grands appartements existants).

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC commercial non concerné

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Immeuble n°2

Propriétaire : La Poste
Adresse : rue du 4 septembre

Destination actuelle : Locaux d'activité
Surface(s) : 919 m²

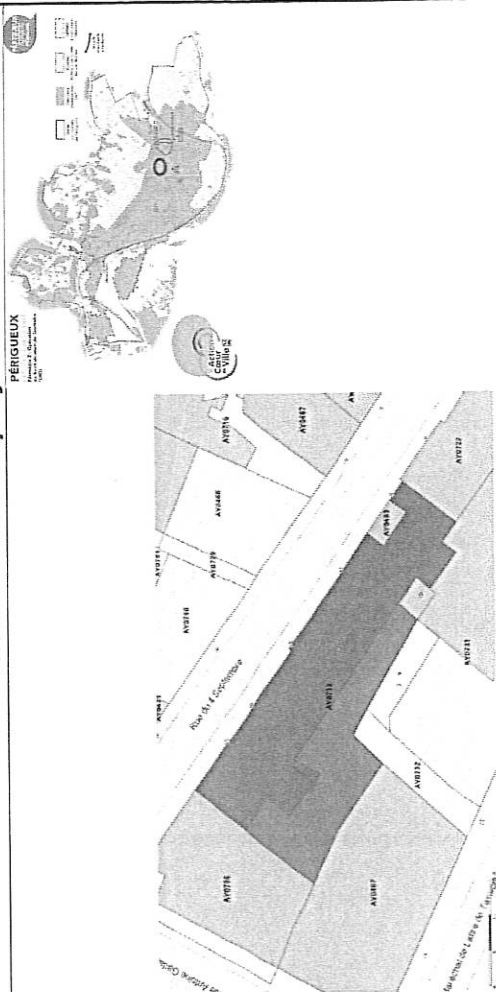
Référence cadastrale: AY 733

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 avec activités en RdC (plateau technique Orange) situé rue du 4 septembre en centre-ville. Il est prévu la création de 13 logements sociaux par l'ESH Noalis au 2^{ème} étage + combles. Des places de stationnements sont rattachées à l'opération.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

13 logements.

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC et R+1 dédiés à de l'activité tertiaire.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI Eguillerie-Périgueux
Adresse : 2 rue Eguillerie

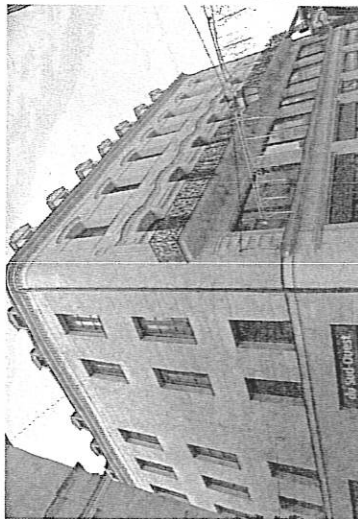
Immeuble n°3

Destination actuelle : **sans**
Surface(s) : **1010 m²**

Référence cadastrale: **BL 308**

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 + combles avec activités en RdC situé dans le centre historique de Périgueux et donnant sur le Boulevard Montaigne.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu.

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC et une partie du R+1 dédié à des activités commerciales et de services.



OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI Montaigne-Périgueux
Adresse : 4 Cours Montaigne/2 rue des Chaines

Immeuble n°4

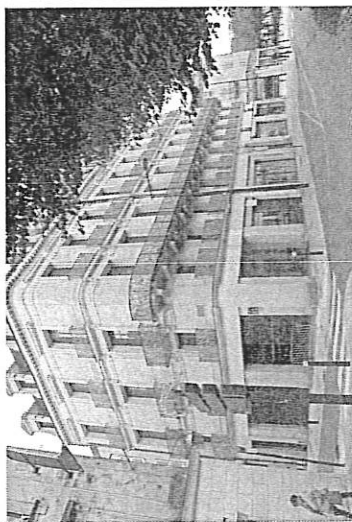
Destination actuelle :

Surface(s) :

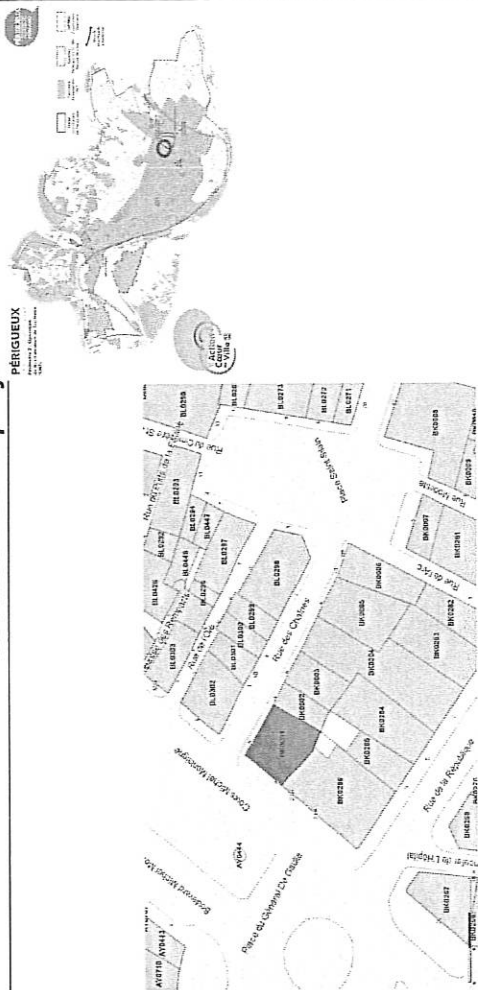
Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 + combles avec activités commerciales en RdC (vacance en partie) situé dans le centre historique de Périgueux et donnant sur Boulevard Montaigne.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu.

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC et une partie du R+1 dédié à des activités commerciales et de services.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI Montaigne-Périgueux
Adresse : 4 rue des Chaînes

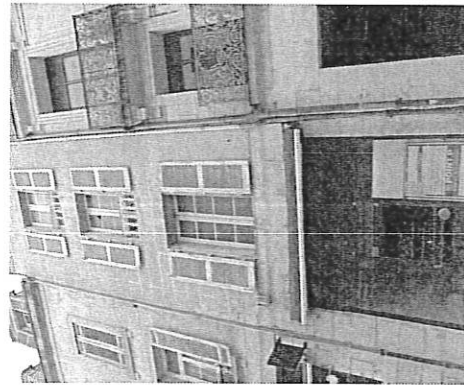
Immeuble n°5

Destination actuelle : sans
Surface(s) : 112 m²

Référence cadastrale: BK 02

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 + combles avec activités commerciales en RdC (vacance en partie) situé dans le centre historique de Périgueux et donnant sur le Boulevard Montaigne.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu.

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC dédié à des activités commerciales et de services.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : **GOURSAT Jean-Robert**
 Adresse : **27-29 rue Taillefer**

Immeuble n°6

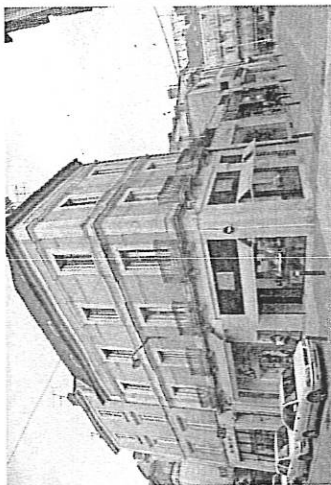
Destination actuelle : **sans**

Surface(s) : **160 m²**

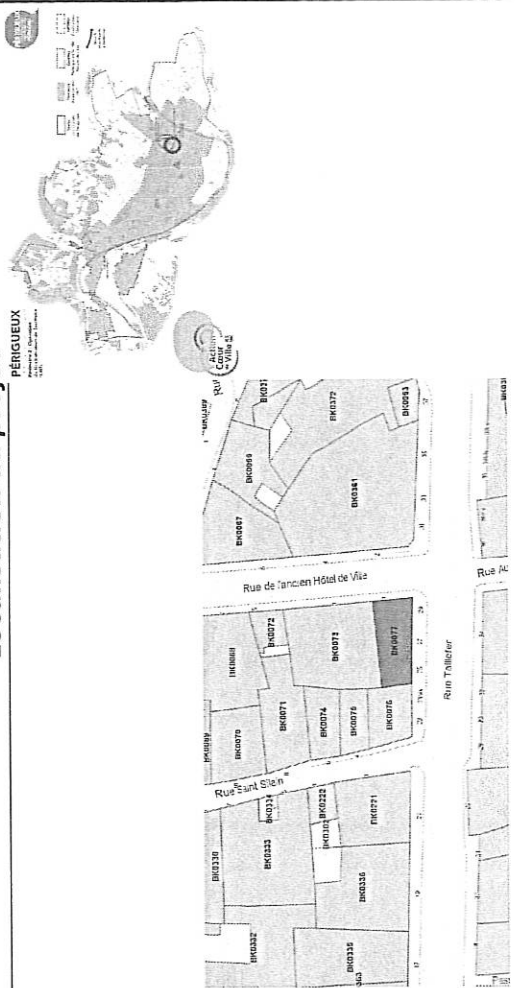
Référence cadastrale: **BK 77**

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 2 + combles avec activité commerciale en RdC situé dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu.

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC dédié à des activités commerciales et de services.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI L'érier
Adresse : 8 rue Taillefer

Immeuble n°7

Destination actuelle

Surface(s) :

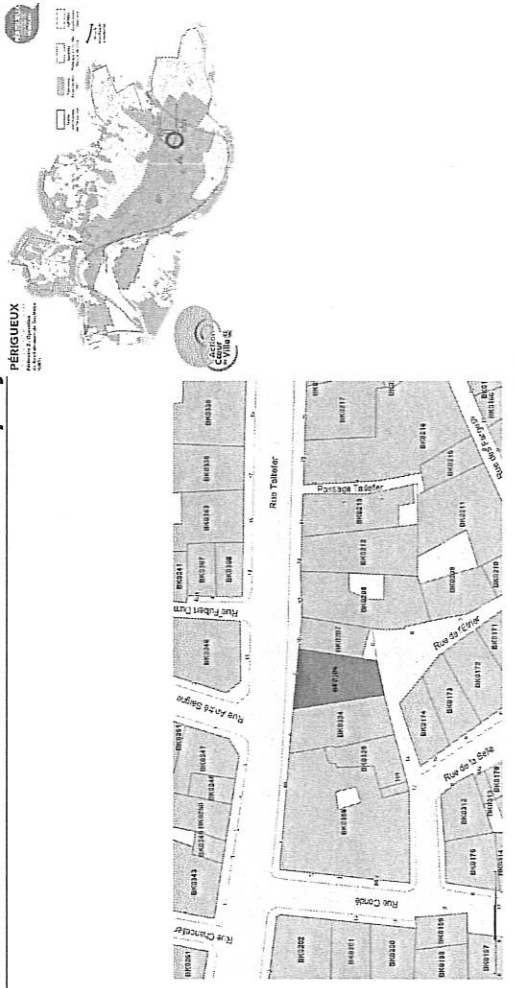
Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 2 + combles avec activité commerciale en RdC situé dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu.

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC dédié à des activités commerciales.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI KESACO
Adresse : 24 rue Taillefer

Immeuble n°8

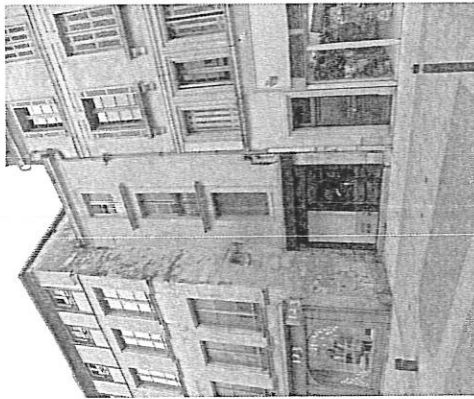
Destination actuelle :

Surface(s) :

Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 situé dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

3 à 4 logements

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Oui

OPAH-RU multistates 2012 > 2017

Propriétaire : SCI Saint-Silain n°9
Adresse : 8 rue Fulbert Dumonteil

Immeuble n°9

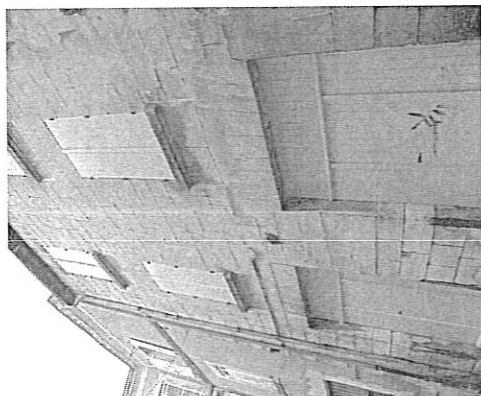
Destination actuelle :

Surface(s) :

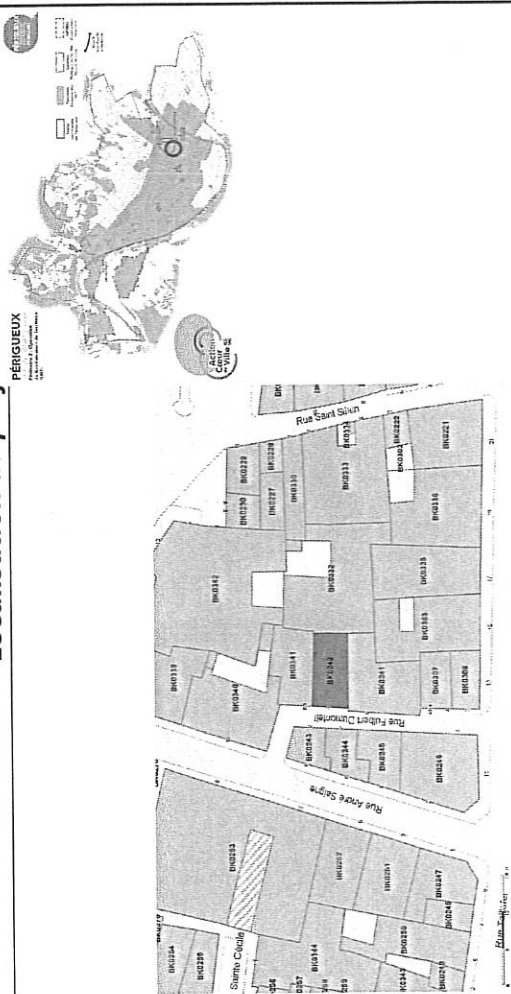
Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 2 situé dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Oui

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : MASSAT Dominique
Adresse : 5 rue Taillefer

Immeuble n°10

Commerce en RDC

Destination actuelle

180m²

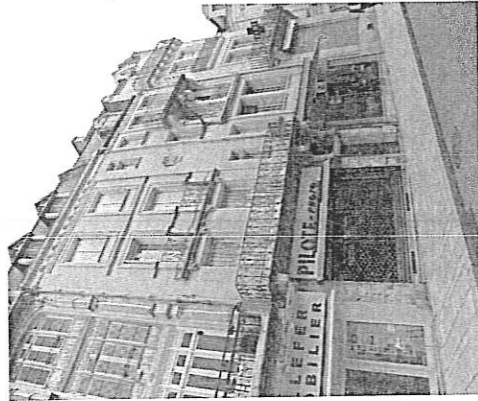
Surface(s) :

BK 250

Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 2 situé dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC occupé par une activité commerciale.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisités 2012 > 2017

Propriétaire : Copropriété UF BK 343
Adresse : 1 rue Taillefer-rue Chancelier de l'Hôpital

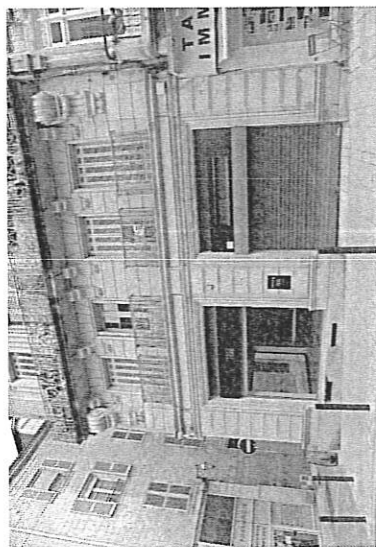
Immeuble n°11

Destination actuelle **Commerce en RDC**
Surface(s) : **531m²**

Référence cadastrale: **BK 343**

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 avec local commercial situé dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. Rdc occupé par une activité commerciale.

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : **TEULET Gérard**
Adresse : **1-3 rue Berthe Bonnaventure**

Immeuble n°12



Destination actuelle

Commerce en RDC

Surface(s) :

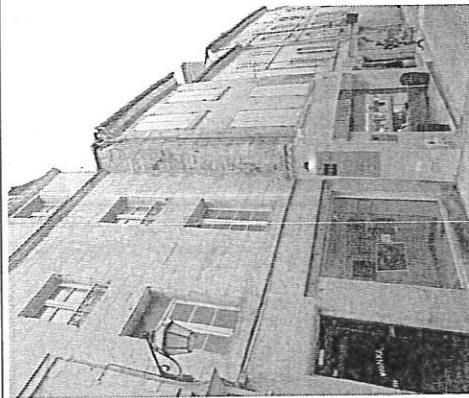
318 m²

BK 359

Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 avec local commercial situé dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non. RdC occupé par une activité commerciale.

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI KESACO
Adresse : 16 rue du Plantier

Immeuble n°13

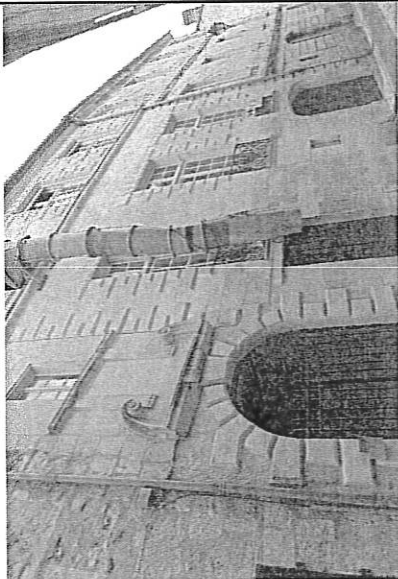
Destination actuelle :

Surface(s) :

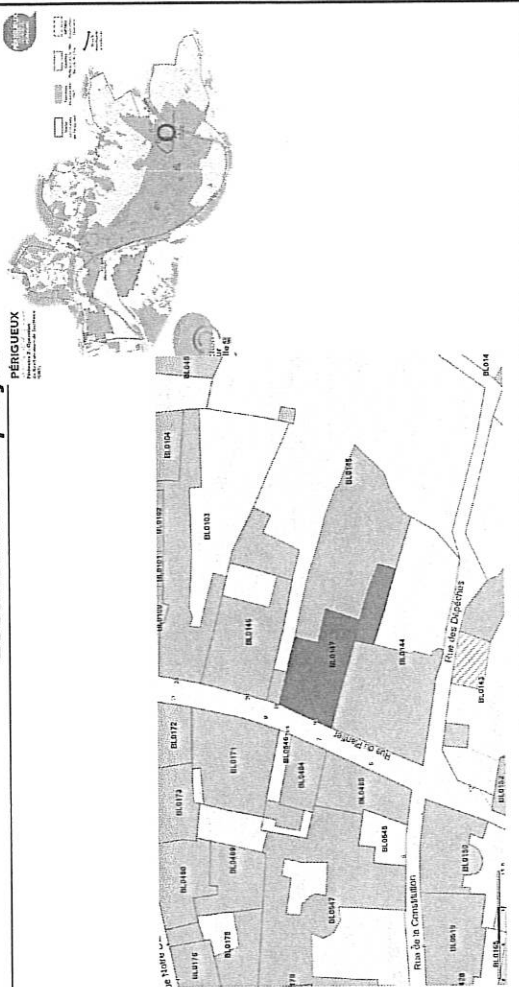
Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 2 dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Oui

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : SCI KESACO
Adresse : 7 ter rue de la Sagesse

Immeuble n°14

Destination actuelle

Surface(s) :

Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 avec local d'activité en RdC dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non local d'activité prévu en RdC.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : **SEUVE Marie-Christine**
Adresse : **25 Boulevard Saumande**

Immeuble n°15

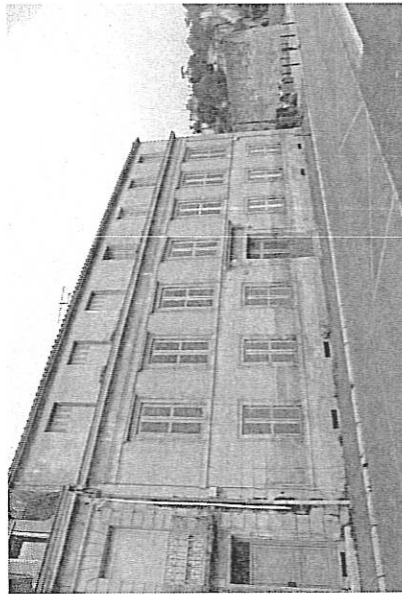
Destination actuelle : **sans**

Surface(s) : **552 m²**

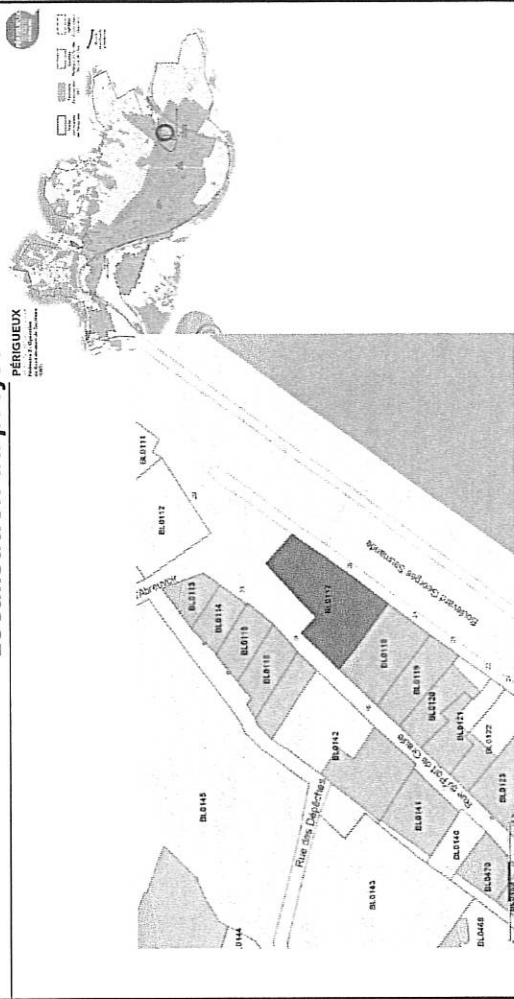
Référence cadastrale: **BL 117**

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 en RdC dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Oui

OPAH-RU multites 2012 > 2017

Propriétaire : Copropriété de l'UF BI 656
Adresse : 4 Cours Fénelon

Immeuble n°16

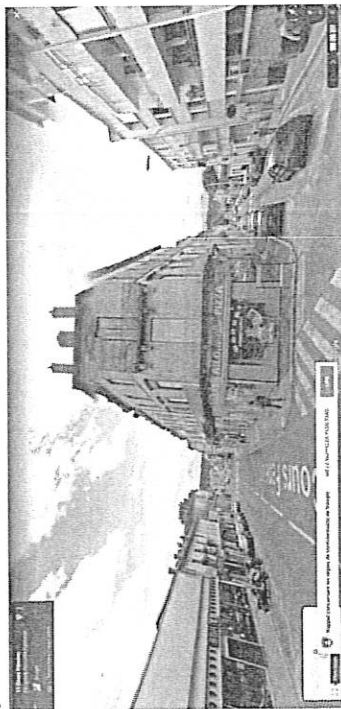
Destination actuelle :

Surface(s) :

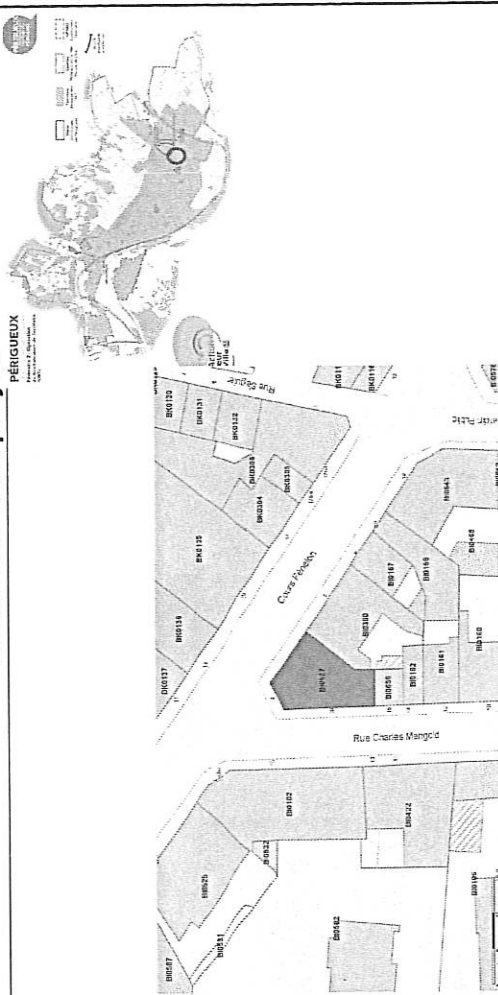
Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 2 +
combles avec activité
commerciale en RdC dans le
centre historique de
Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

Non connu

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Non, activité commerciale en RdC.

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : OPH Grand Périgueux Habitat
Adresse : 2 rue des Thermes prolongées

Immeuble n°17

Destination actuelle : **sans**

Surface(s) : **1807 m²**

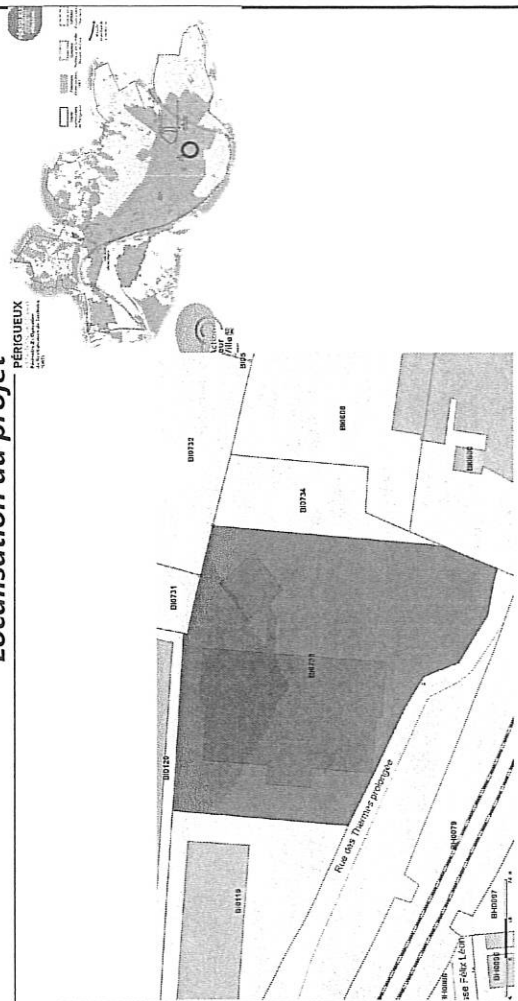
Référence cadastrale: **BI 733**

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 3 en RdC dans le centre historique de Périgueux.



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

30

Le projet porte sur l'immeuble entier/Oui/Non :

Oui



OPAH-RU multisites 2012 > 2017

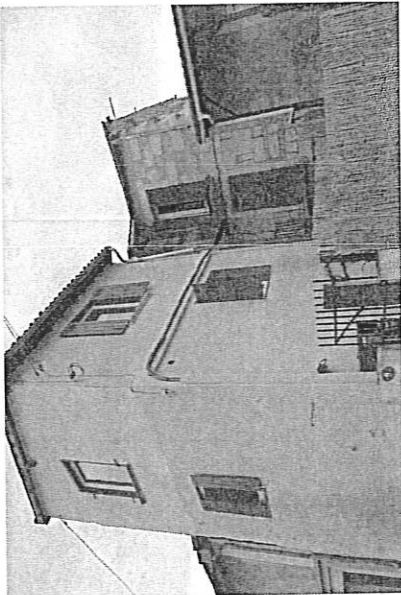
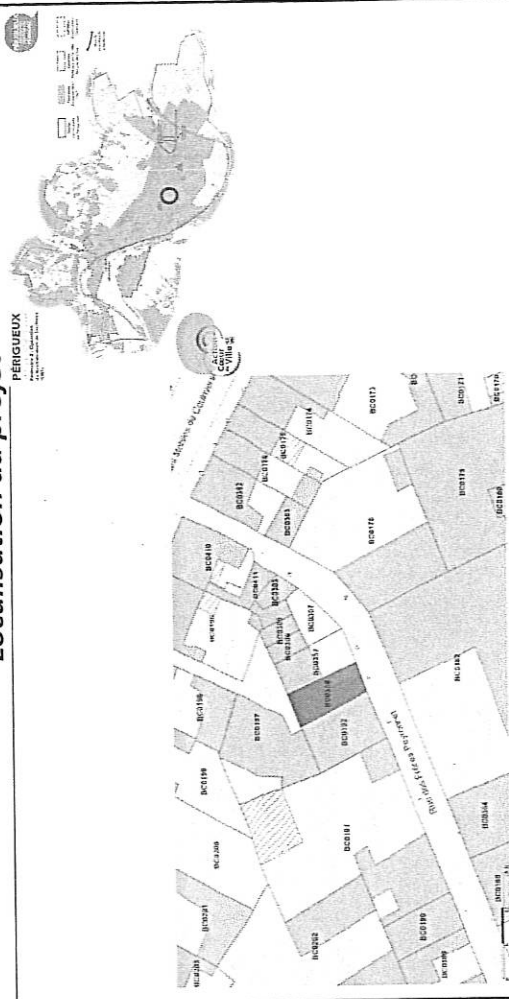
Propriétaire : **Monsieur CHATAIN**
Adresse : **9 rue des Frères Peyronnet**

Immeuble n°18

Destination actuelle

Surface(s) :

Référence cadastrale:

<p>Situation de l'immeuble</p> <p>Immeuble en R + 1 dans le grand quartier de la gare de Périgueux.</p> 	<p>Localisation du projet</p> 
---	--

Nombre potentiel de création de logements :

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : Monsieur LALBAT
Adresse : 25 rue Fournier Lacharmie

Immeuble n°19



Destination actuelle
Surface(s) :

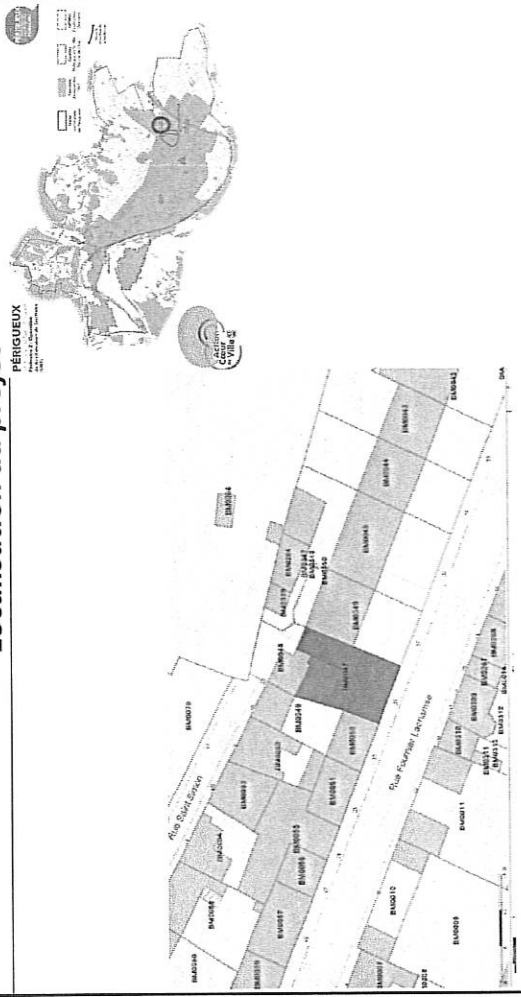
Référence cadastrale:

Situation de l'immeuble

Immeuble en R + 2 +
combles dans le quartier de
la Préfecture de F



Localisation du projet



Nombre potentiel de création de logements :

6

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Oui

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

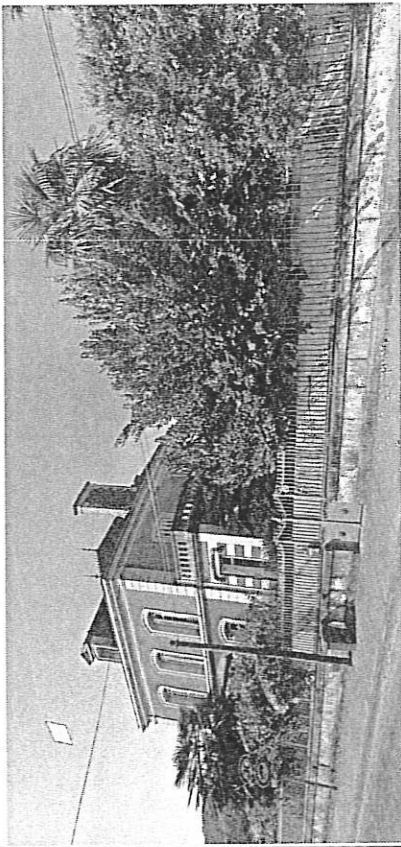
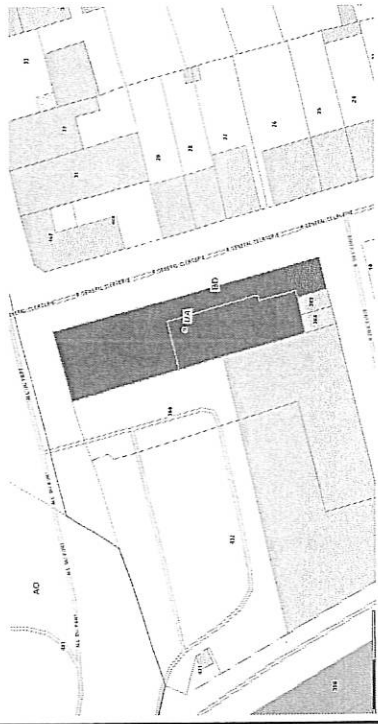
OPAH-RU multisites 2012 > 2017

Propriétaire : Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux
Adresse : 17 avenue Clergerie

Immeuble n°20

Destination actuelle :
Surface(s) :

Référence cadastrale:

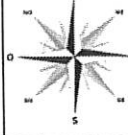
Situation de l'immeuble	Localisation du projet
<p>quartier du bassin</p> 	

Nombre potentiel de création de logements :

Non connu (actuellement 1 maison de 151 m2)

Le projet porte sur l'immeuble entier Oui/Non :

Oui



Plan 1

Edité le 22/10/2019 - Echelle : 1/800



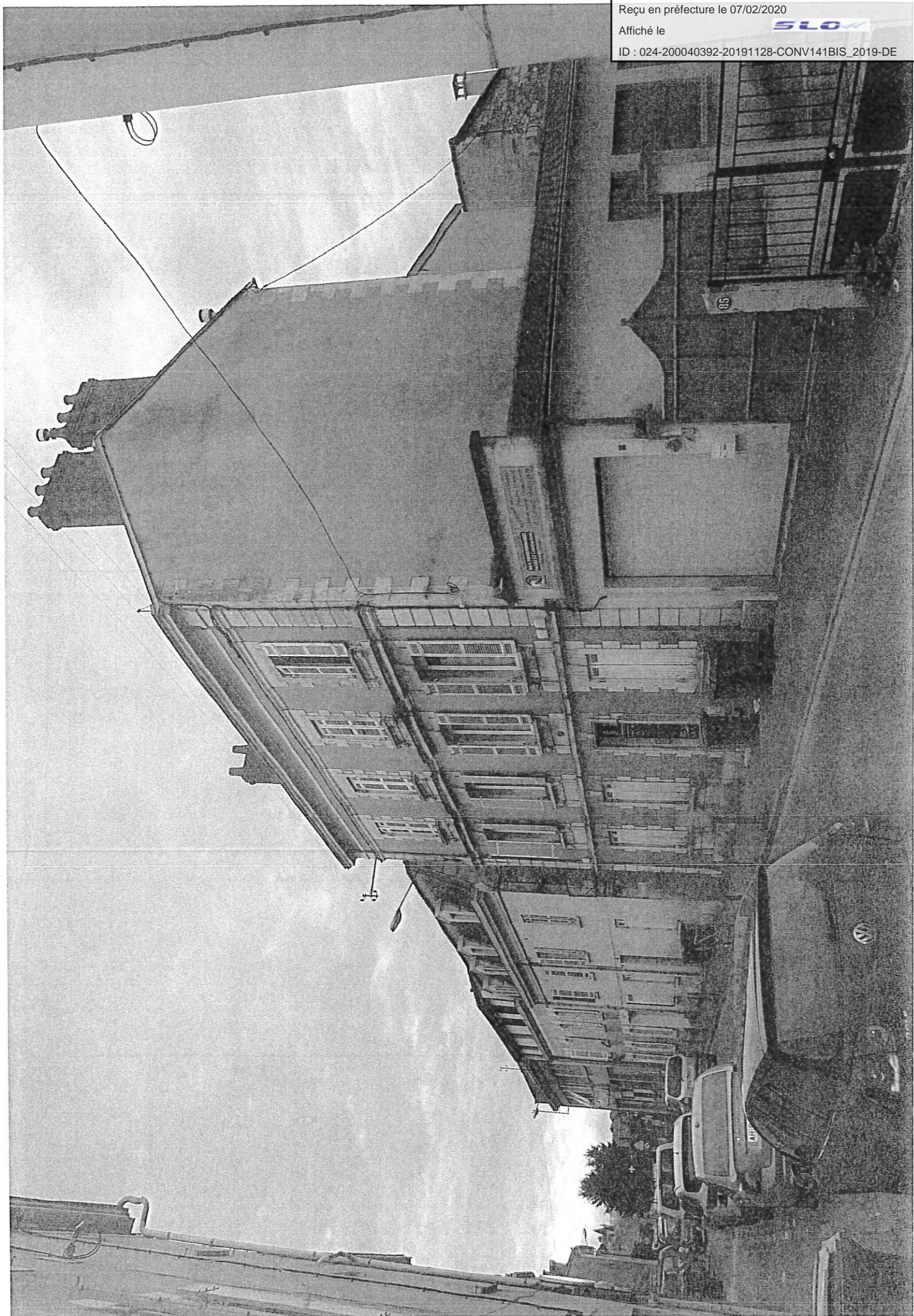
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



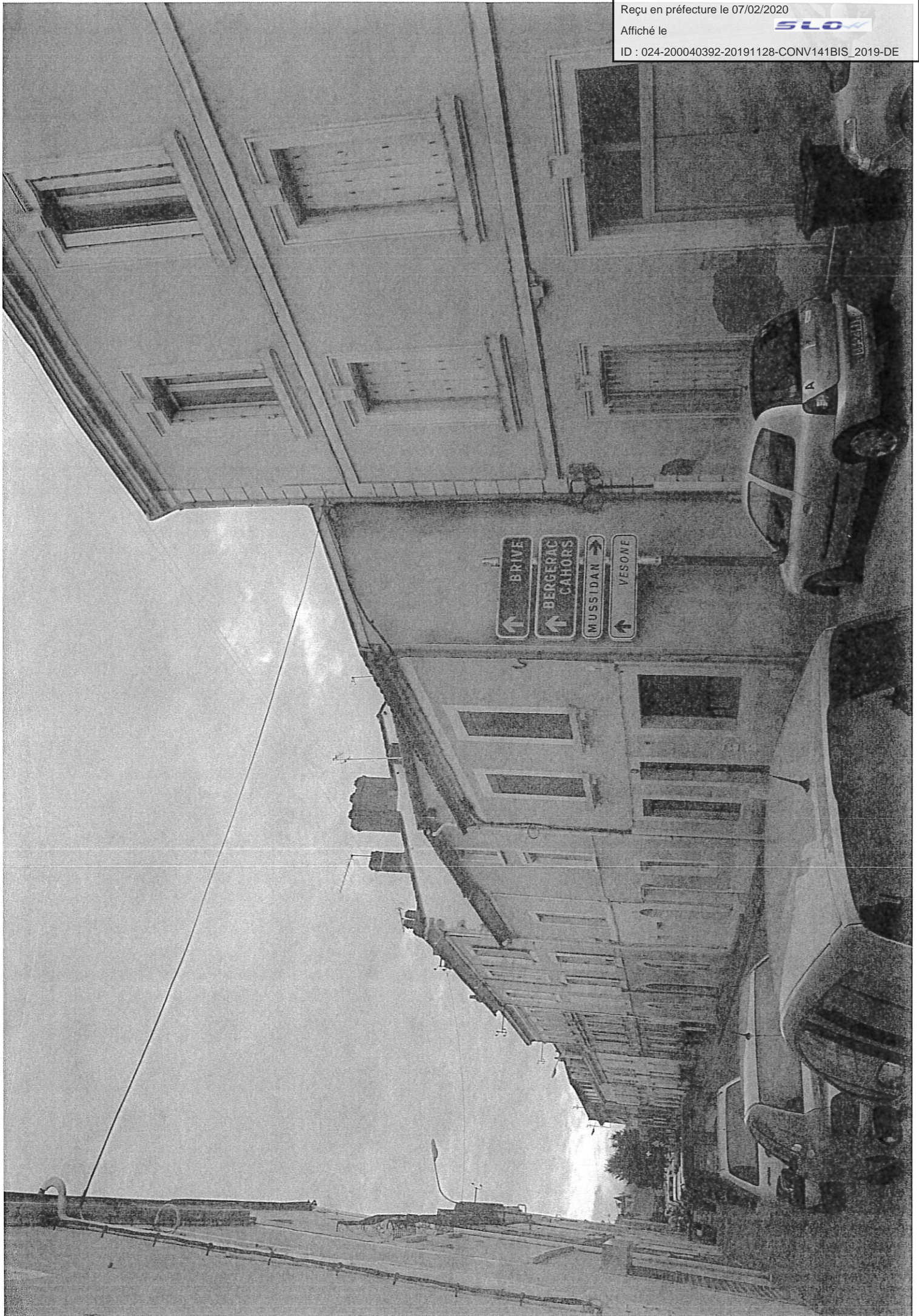
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLOK

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



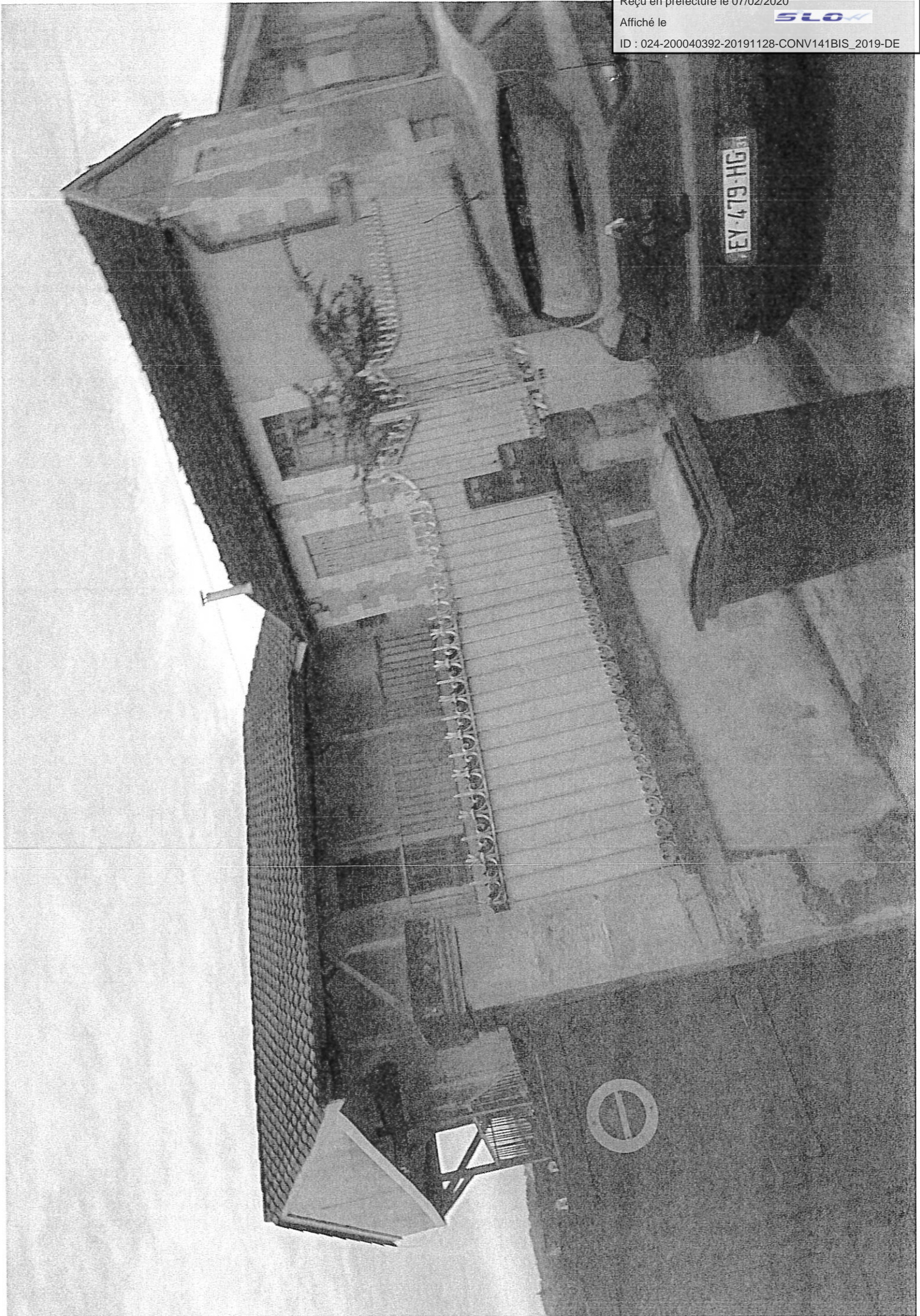
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



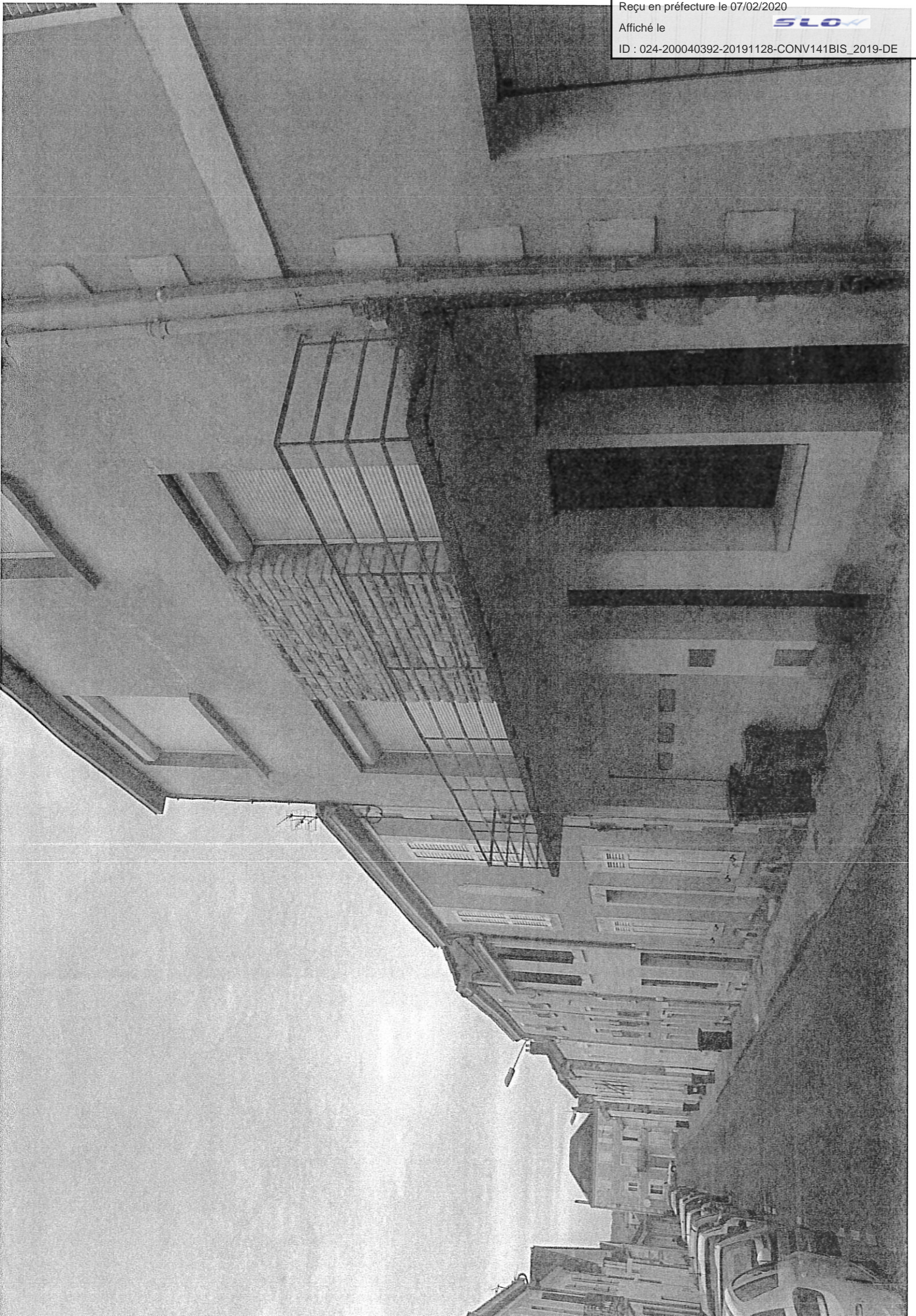
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



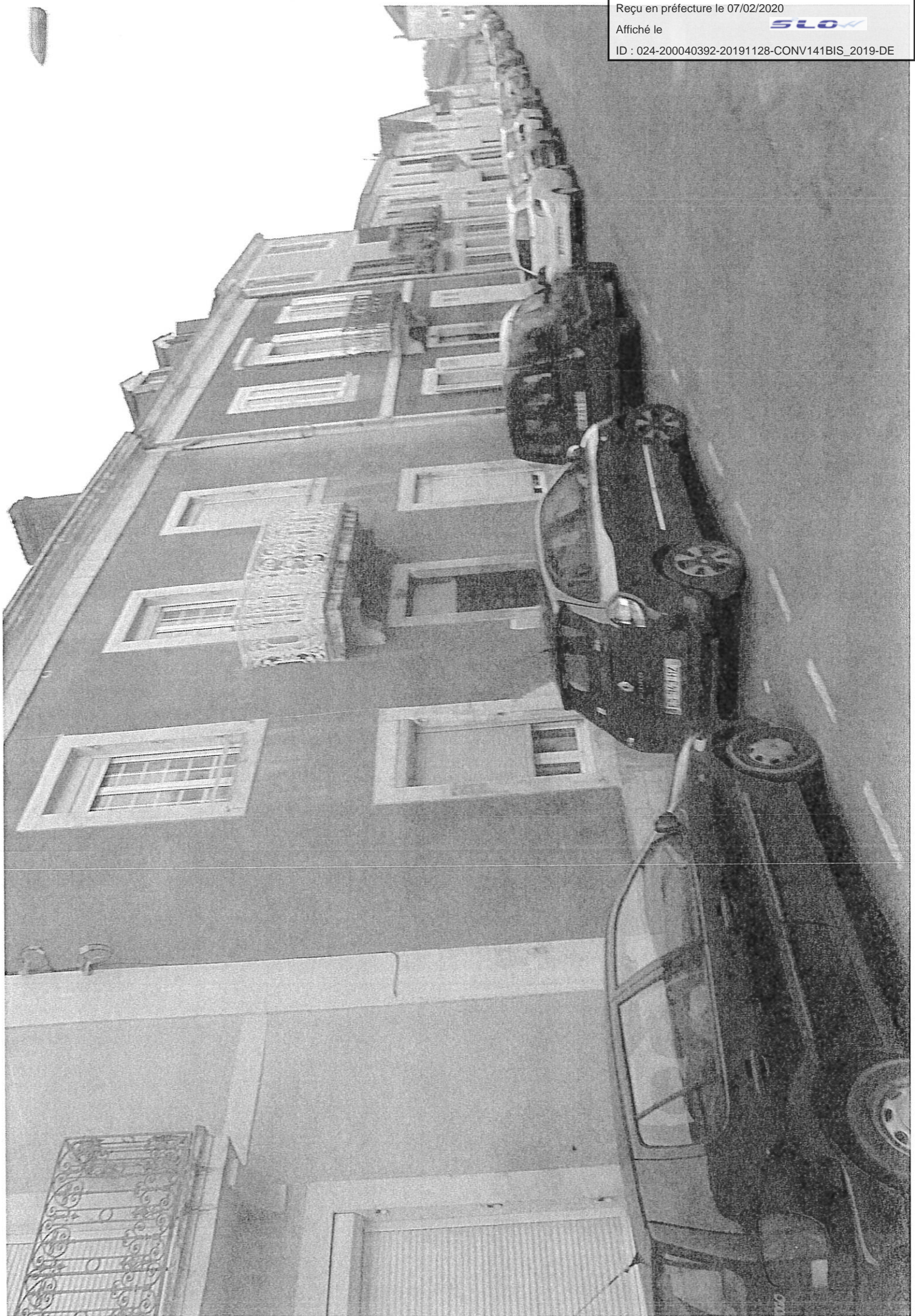
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



AVENUE
MARECHAL JUIN

TOUT CE

SECOURS
POPULAIRES
FRANÇAIS

Déposez vos dons

ici

votre aide profite vraiment à tous

Chaussons

Vêtements

Linge de maison

SECOURS
POPULAIRES
FRANÇAIS

Tél. 05 53 09 57 33

AL MOSAIC

Cuisine Libanaise

201

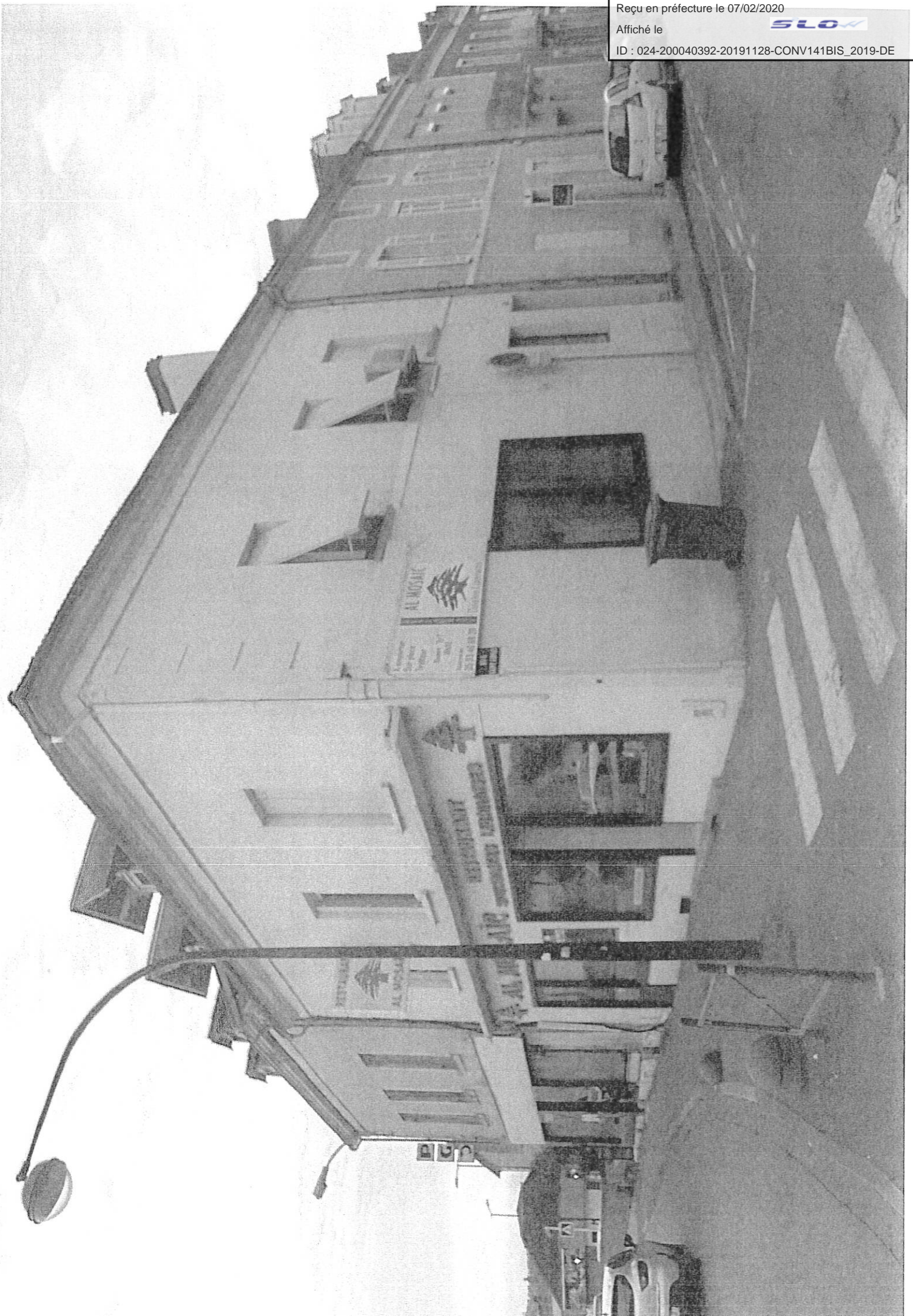
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLOX

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



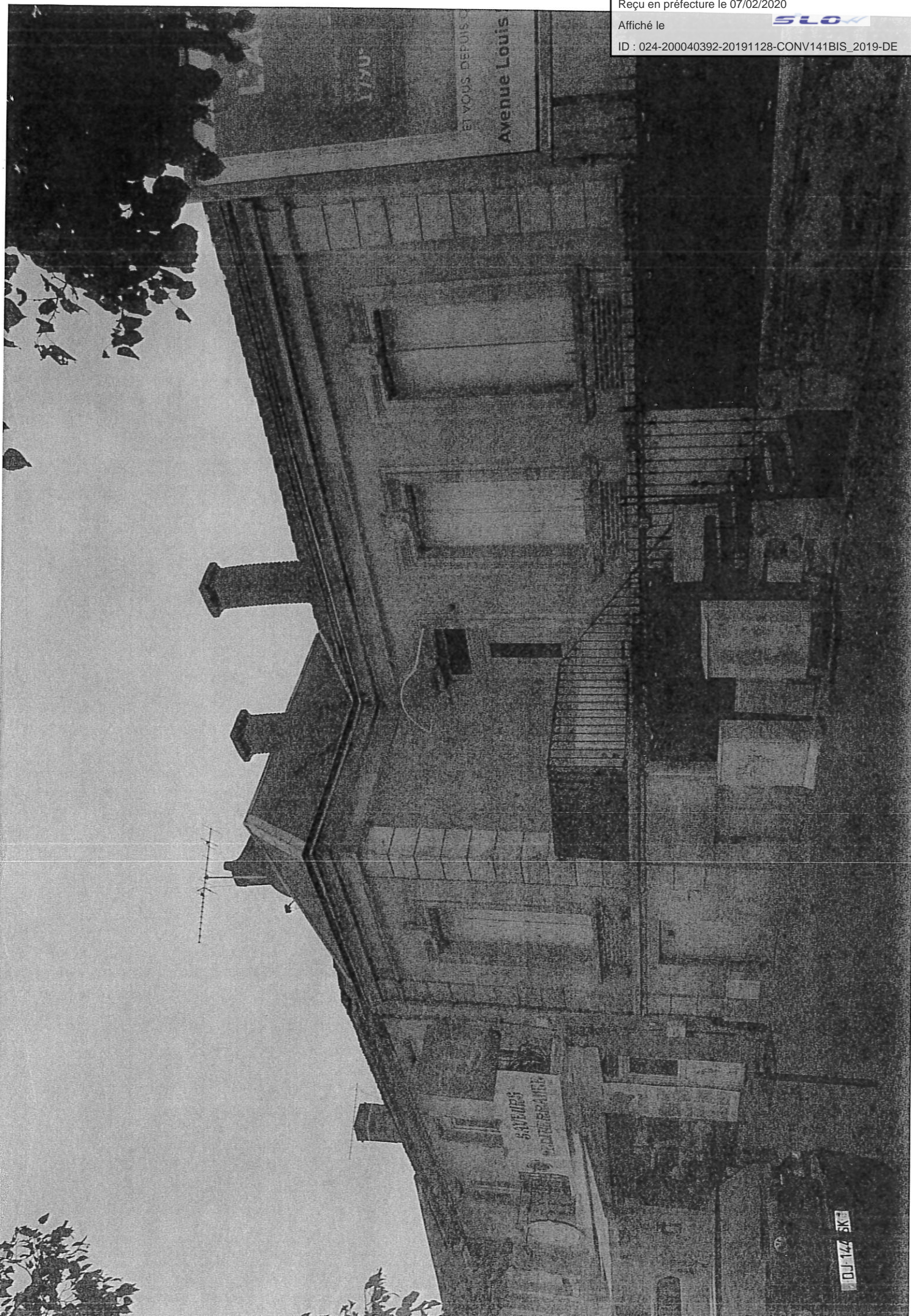
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



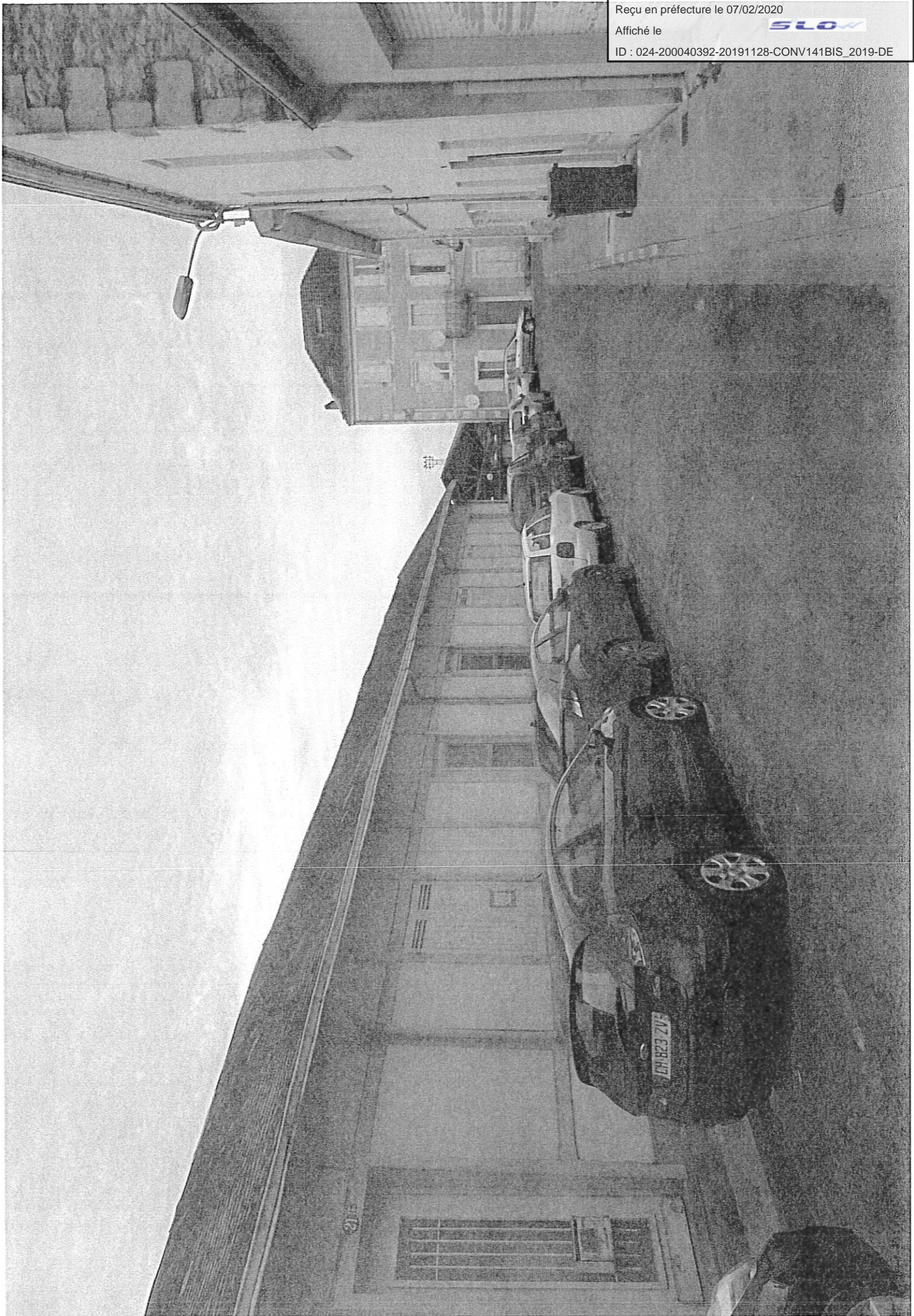
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



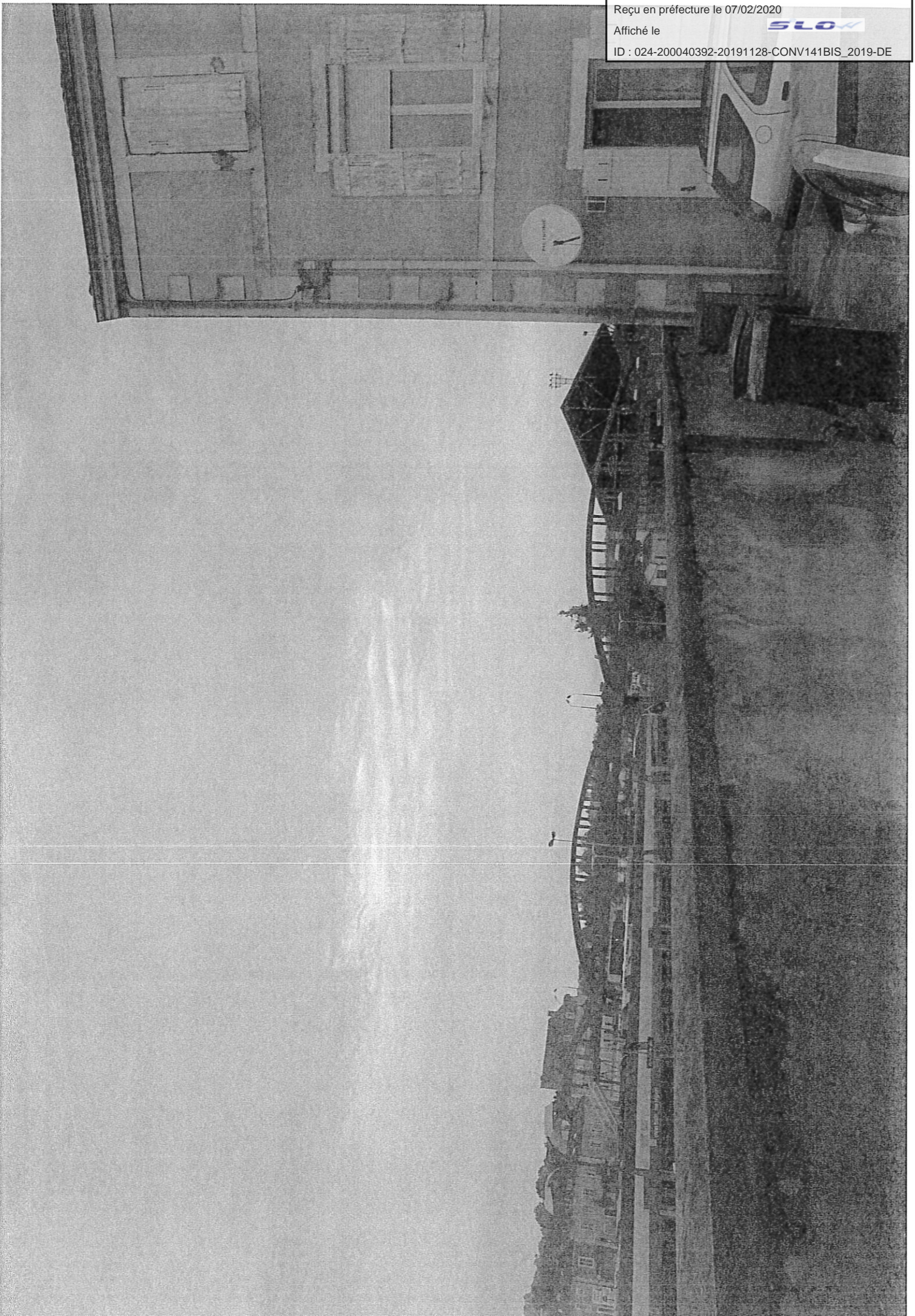
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



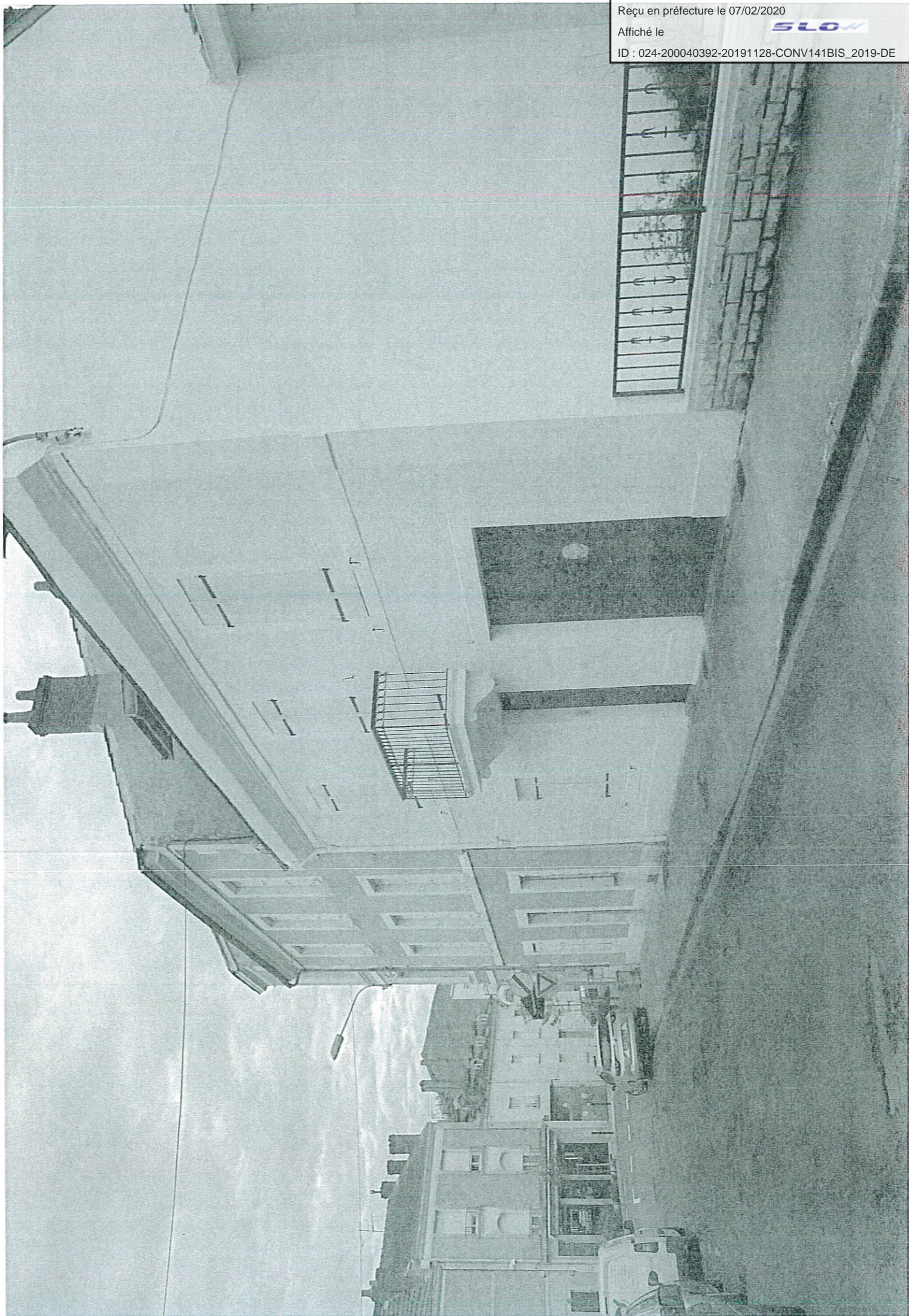
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



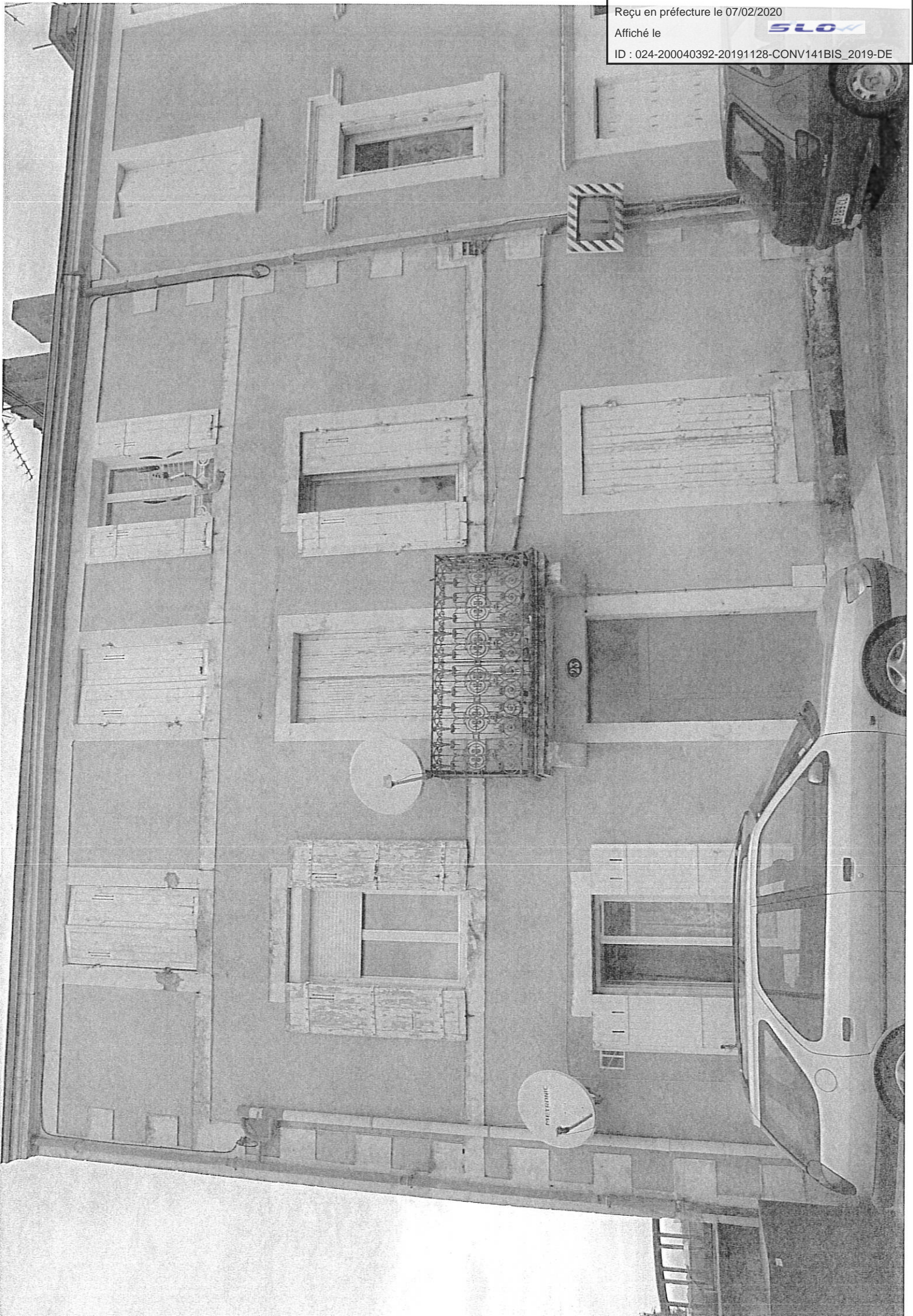
Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

SLOK

ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-CONV141BIS_2019-DE

ANNEXE 2

STRATEGIE DU PROJET DE TERRITOIRE

SOMMAIRE

I.	Présentation de la stratégie et du projet	4
A.	Un projet de territoire volontariste partagé au service de l'attractivité de Périgueux. 4	
➤	<i>Le projet de Mandat du Grand Périgueux.....</i>	4
➤	<i>Le projet municipal de la Ville de Périgueux</i>	4
B.	Un projet inscrit dans les politiques contractuelles	5
II.	Stratégie Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration – vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville	7
A.	Dynamiser la production de logements neufs et attirer de nouveaux habitants	7
B.	Requalifier le parc ancien de logements et lutter contre la vacance	8
C.	Encourager la densification douce des tissus urbains déjà bâtis	9
D.	Assurer le renouvellement de la ville sur elle-même.....	9
E.	Offrir des parcours résidentiels à toutes les générations.....	9
F.	Assurer l’attractivité du parc social existant	10
III.	Stratégie Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré.....	12
A.	Mettre à disposition de nouveaux espaces pour l’accueil d’activités économiques ..	12
B.	Lutter contre la vacance commerciale	12
C.	Soutenir les commerces de proximité	13
D.	Développer l’offre commerciale de Périgueux dans le cœur du centre-ville.....	14
E.	Soutenir les activités économiques liées au numérique	15
IV.	Stratégie Axe 3 : Vers un cœur de ville accessible, pacifié et connecté.....	16
A.	Fluidifier la circulation automobile et développer des modes de déplacement alternatifs	16
B.	Développer les échanges multimodaux	16
C.	Mettre en place un schéma cyclable.....	17
D.	Elaborer un nouveau plan de circulation et de stationnement	17
V.	Stratégie Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine pour renforcer l’attractivité du grand centre-ville.....	18
A.	Afficher une stratégie urbaine ambitieuse pour le centre-ville	18
B.	Mieux identifier le centre-ville par la requalification des espaces publics.....	18
C.	Valoriser le patrimoine et en faire un vecteur d’attractivité touristique	19

VI. Stratégie Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle et de loisirs 21

- A. Améliorer l'offre de services publics et l'accessibilité aux équipements structurants 21
- B. Diversifier l'offre d'équipements du territoire et disposer d'équipements fédérateurs à l'échelle du bassin de vie 22

I. Présentation de la stratégie et du projet

A. Un projet de territoire volontariste partagé au service de l'attractivité de Périgueux.

➤ *Le projet de Mandat du Grand Périgueux*

Signé en décembre 2014 pour la période 2014-2020, cet outil partagé et concerté met en évidence l'opportunité dont dispose l'intercommunalité de s'affirmer au sein de la Nouvelle-Aquitaine et de confirmer son rôle de « moteur » pour le développement de sa ville-centre, Périgueux, de son bassin de vie et de l'ensemble du département de la Dordogne.

Quatre grands objectifs transversaux irriguent ce document cadre :

- Améliorer la mobilité, équilibrer le développement ;
- Promouvoir les talents, renforcer la dynamique économique, valoriser les patrimoines ;
- Conforter la qualité de vie, développer les solidarités, être au service de l'humain ;
- Gouverner ensemble, adapter l'organisation.

➤ *Le projet municipal de la Ville de Périgueux*

L'équipe municipale a décidé d'impulser une politique volontariste visant à renforcer l'attractivité de la ville en élaborant un projet articulé autour de trois grandes intentions :

- *Périgueux, Capitale du Périgord*, en assurant son attractivité sur le plan commercial, culturel, éducatif et festif
- *Périgueux, 2000 ans d'avenir*, en travaillant au rayonnement de la Ville et à l'impulsion d'une nouvelle dynamique économique.
- *Périgueux, ville douce*, harmonieuse et pacifiée, riche de son patrimoine et de son cadre de vie.

La Ville de Périgueux et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux se sont engagées dans une stratégie commune qui entre en résonance avec les priorités promues par le Plan Action Cœur de Ville :

- Faire revenir les ménages dans les logements en centre-ville ;
- Donner de la force au tissu économique et commercial, incluant l'appui à la transformation numérique des PME-TPE ;
- Favoriser la mobilité professionnelle par une offre locative urbaine adaptée aux besoins des salariés ;
- Améliorer la qualité de vie (mobilités, services publics, culture, sport...) et le lien social ;
- Soutenir la vie locale par la qualification des espaces publics et l'animation des centres.

B. Un projet inscrit dans les politiques contractuelles

Ce projet de territoire s'inscrit dans l'ensemble des politiques contractuelles en cours sur le territoire en lien avec les stratégies nationales, régionales et départementales (Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ; Contrat de Dynamisation et de Cohésion territoriale 2017-2020 ; Contrat de Projet Territorial et communal 2016-2020).

- **Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020** : Avec la nouvelle donne territoriale, le CPER (signé en juillet 2015) offre un cadre de partenariat privilégié entre l'Etat, les Régions et les collectivités infrarégionales au service du développement et de l'emploi local. Catalyseur des investissements, le CPER renforce la compétitivité des territoires en finançant des projets d'avenir prioritaires. Trois grands volets d'intervention sur six concernent particulièrement le Grand Périgueux et indirectement la Ville de Périgueux: le volet mobilité multimodale, le volet enseignement supérieur, recherche et innovation et le volet territorial via le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Chamiers.
- **Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale 2017-2020 avec la région Nouvelle-Aquitaine** : Dès 2015, le Grand Périgueux et le Pays de l'Isle en Périgord ont collaboré dans la réalisation d'un diagnostic territorial préalable au Contrat Territorial Unique. Plusieurs fois reportée, la contractualisation avec la région pour la période 2017-2020 est depuis la séance plénière du 10 avril 2017, réamorcée. La démarche de contractualisation devrait aboutir en juin 2018, visant le soutien aux projets de territoire et la mobilisation des politiques sectorielles régionales avec une approche territoriale renforcée.
- **Le Contrat de Projet Territorial et Communal avec le Département de la Dordogne 2016-2020** : Les contrats signés en décembre 2017, intègrent toutes les aides du Conseil Départemental vers les communes et EPCI. De

nouveaux schémas départementaux (immobilier d'entreprises et villages d'artisans, maisons de santé, revitalisation des bourgs-centres) ainsi que les thématiques de foncier agricole et naturel, d'équipements culturels et sportifs, d'équipements jeunesse et enfance, de patrimoine et habitat, d'équipements touristiques, de politique de l'eau sont privilégiés. L'objectif de territorialisation des politiques départementales et la démarche pluriannuelle de projet sont au cœur de cette nouvelle contractualisation.

- **Contrat de Ville 2015-2020 et Stratégie Urbaine Intégrée** : Les priorités européennes du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, particulièrement au titre de l'axe 5 (axe urbain) ont été intégrées dans les travaux d'élaboration du Contrat de Ville. La Stratégie Urbaine Intégrée ainsi arrimée au Contrat de Ville, répondait à l'obligation imposée aux Autorités de Gestion, de concentrer au moins 5% des ressources pour le développement urbain durable. Des crédits spécifiques politique de la ville sont déployés pour les deux quartiers prioritaires du territoire « la Boucle de l'isle » à Périgueux et « Chamiers » à Coulounieix-Chamiers. Le Contrat de Ville est construit autour de 3 piliers intégrés : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.
- **Le Contrat de Ruralité 2017-2020** : Saisi fin 2016 pour l'élaboration du contrat, en partenariat avec les services de l'Etat et du Département, le Grand Périgueux a installé la **Conférence Permanente des Territoires Ruraux** qu'il désirait instituer dans le cadre de la réforme de sa gouvernance et organisé 4 séances de travail en trois mois, pour élaborer un diagnostic territorial, formuler des priorités et sélectionner des projets. 112 opérations recensées, 48 sélectionnées, 6 programmées en 2017 autour de 6 thématiques prioritaires : accessibilité aux services et aux soins, redynamisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique et cohésion sociale.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** : Le Pays de l'Isle en Périgord, territoire auquel appartiennent la ville de Périgueux et le Grand Périgueux, a été lauréat de l'appel à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2015.

II. Stratégie Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration – vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

Les objectifs généraux du Plan Local de l’Habitat (PLH) 2017 - 2022 s’inscrivent dans le prolongement de ceux formulés dans le projet de Mandat communautaire 2015 - 2020.

L’enjeu est de répondre au défi de l’équilibre urbain-rural dans l’aménagement du territoire de l’agglomération dans un souci à la fois d’équité territoriale pour une meilleure cohésion, mais aussi de mixité fonctionnelle pour mieux maîtriser les déplacements, tout en limitant l’étalement urbain pour mieux protéger l’environnement. Il s’agit plus particulièrement de :

- concourir, à l’instar des autres politiques communautaires, à l’attractivité du territoire en envisageant un dynamisme démographique ambitieux et en se donnant les moyens pour l’atteindre,
- construire une agglomération solidaire à travers notamment une offre de logements financièrement abordable correspondant à l’évolution des besoins de la population et des modes de vie (diminution de la taille des ménages, augmentation de la précarité, etc), aux typologies des habitants (personnes âgées, etc.). Cette agglomération solidaire implique aussi un travail particulier sur le logement social et notamment la politique de peuplement et d’attribution à l’échelle intercommunale,
- soutenir l’économie locale à travers notamment les aides et actions en faveur de la construction de logements neufs et de la réhabilitation des logements anciens.

A. Dynamiser la production de logements neufs et attirer de nouveaux habitants

Périgueux doit pouvoir maintenir et développer son rôle de ville-centre, moteur de l’agglomération en termes d’attractivité résidentielle et économique. La Ville s’est ainsi fixée pour objectif de construire 1300 logements supplémentaires d’ici 2030 et de gagner 2200 habitants.

Le PLH prévoit des évolutions démographiques ambitieuses, basées à l’instar des années passées, sur un solde migratoire fort avec l’accueil de 1.200 nouveaux ménages en 6 ans, soit 200/an sur la ville centre (25 % des objectifs totaux du PLH). Par ailleurs cet accueil de nouveaux ménages est ciblé au sein du parc ancien vacant pour près de 28 % (plus de 330 ménages devront être logés dans le parc de logements existants). Le PLH 2017 - 2022 prévoit ainsi pour Périgueux la production de 870 logements neufs et la remise sur le marché de 320 logements vacants.

- Une croissance démographique moyenne de 0,69% par an à l'échelle du Grand Périgueux pour porter la population à **118 000 habitants en 2032**.
- Niveau de croissance pouvant être revu pour la « deuxième phase du PLUi » à partir de 2026.
- Ajuster les besoins en matière de logements : environ **520 logements neufs à produire par an** sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.
- S'appuyer également sur les logements existants à remettre sur le marché : **remise sur le marché de logements vacants** et résidences secondaires correspondant à **16%** des besoins en logements.
- Un total de **620 logements à mettre sur le marché par an** pour les 12 prochaines années.

	2020-2032	Par an
Population supplémentaire	9200	767
Logements à mettre sur le marché*	7436	620
Logements neufs à produire	6251	520
Reprises de logements vacants et résidences secondaires	1189	100

*Environ 2/3 des logements mis sur le marché seront nécessaires pour l'accueil de nouvelles populations, et 1/3 pour le maintien de la population actuelle (desserrement des ménages, renouvellement du parc de logements...).

Source : Avant-PADD PLUi de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

B. Requalifier le parc ancien de logements et lutter contre la vacance

Malgré les bons résultats des différents programmes d'amélioration du parc privé, le diagnostic du PLH démontre que des enjeux perdurent en terme d'amélioration du parc privé sur l'agglomération et notamment sur la ville-centre : dégradation des logements, vacances, moindre niveaux de confort..... Les orientations du PLH prévoient plusieurs actions à mettre en place afin de limiter voire d'inverser les tendances à l'œuvre sur le parc privé au sein de la ville centre.

Les propositions de nouveaux logements et les enjeux de réhabilitation du parc de logements anciens (privés comme publics) doivent être liés aux revenus des ménages qui sont faibles sur le territoire. Une Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat répondra à ces enjeux pour le parc privé en mobilisant des aides importantes pour une majorité de ménages éligibles selon les critères de ressources ANAH. Le PLH prévoit ainsi l'accueil des ménages les plus modestes grâce à la production de logements conventionnés dans le parc privé, via une OPAH par exemple. En 6 ans, il est prévu de réaliser 200 logements sociaux sur l'agglomération dont 80 logements privés conventionnés ANAH.

L'état des logements confirme, si c'était nécessaire, l'intérêt d'intervenir sur le parc privé et d'inciter à la rénovation via une OPAH, notamment sur certains secteurs de la ville centre, nécessitant des actions plus coercitives via un volet rénovation urbaine d'une OPAH (lutte contre l'habitat indigne). Le futur programme OPAH-RU devrait permettre de rénover plus de 1.400 logements, dont 857 sur la commune de Périgueux, essentiellement ciblés sur les secteurs opérationnels du projet Action Cœur de Ville.

La lutte contre la vacance est l'un des axes fort du PLH avec l'instauration d'une prime sortie de vacance prévue dans de la prochaine OPAH-RU tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs (cette prime est

sectorisée au centre de ville de Périgueux et aux centres-bourgs). Selon les causes de la vacance, la rénovation des logements concernés seule ne suffira pas, il s'agira également de travailler sur l'attractivité de la ville via des opérations de marketing territorial, et parfois sur la requalification de certains logements en lien avec le développement économique et commercial de la ville.

C. Encourager la densification douce des tissus urbains déjà bâtis

Pour accompagner cette stratégie de développement démographique, la Ville de Périgueux s'est engagée dans une expérimentation à grande échelle de densification en matière de logement sur un territoire contraint.

L'expérimentation BIMBY (acronyme de "Construire dans son jardin"), consistant en la densification douce de parcelles déjà bâties doit ainsi contribuer à terme à la production d'une quarantaine de logements par an a minima.

D. Assurer le renouvellement de la ville sur elle-même

La ville de Périgueux, pour assurer son développement démographique, se doit de travailler à la reconstruction de la ville sur elle-même. La ville et l'agglomération sont engagées dans une stratégie de renouvellement urbain qui dépasse la logique des PRU contractualisés avec l'ANRU.

La ZAC de la Gare doit ainsi permettre de travailler au renouvellement urbain de ce vaste quartier plurifonctionnel. La résorption de friches et les mutations foncières associées à une politique d'aménagement ambitieuse doivent permettre la création de 320 logements d'ici 2025.

E. Offrir des parcours résidentiels à toutes les générations

Le vieillissement de la population pose l'enjeu du maintien à domicile, près des services et commerces et donc de l'adaptation des logements permettant de rester vivre chez soi en sécurité.

L'attractivité de la ville pour toutes les générations doit s'attacher à la question de l'accueil de ces personnes et des logements adaptés à leurs besoins, à leurs ressources et à leurs souhaits d'être en centre-ville.

L'attractivité pour les jeunes est également une condition très importante de redynamisation du cœur de ville, c'est pourquoi une stratégie spécifique a été lancée au travers de la réalisation, sur un site en renouvellement urbain de la future ZAC de la Gare, d'un Foyer des Jeunes Travailleurs de 70 places couplée à une résidence étudiante de 27 logements. Ce projet d'hébergement accompagne le projet de campus de la formation professionnelle soutenu par le Programme d'Investissement d'Avenir.

La mobilisation d'une offre de logements adaptés à la diversité des besoins des jeunes trouve également une réponse dans la création d'une plateforme numérique d'accueil, d'information et d'orientation, "Jesuisunjeune.com" : elle permet de connaître en temps réel l'offre publique et privée disponible sur le territoire.

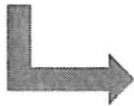
F. Assurer l'attractivité du parc social existant

La rénovation du parc social ancien est aussi un des axes fort du PLH puisqu'il permet à la fois d'accueillir des ménages modestes avec des loyers maîtrisés mais également, s'il est rénové, de participer à l'attractivité du territoire, considérant que plus de 2.200 demandes de logement social sont en stock (attente de logement) en 2017 sur l'agglomération, dont 1.151 portent sur la ville de Périgueux : la ville centre concentre donc 51,5 % de la demande de logement social sur la CAGP

L'offre locative sociale présente sur le territoire nécessite une intervention globale et concertée en termes de réhabilitation et de renouvellement inscrite dans le nouveau plan stratégique de patrimoine de l'office public intercommunal de l'Habitat Grand Périgueux Habitat. Cette programmation prévoit ainsi des interventions via des opérations d'acquisition-amélioration en cœur de ville mais également des opérations de réhabilitation dans des quartiers identifiés dans le Contrat de Ville 2015-2020 (Hameau des Mondoux dans le "quartier fragilisé" Saint-Georges et le chemin de la Monzie dans le quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle). En 6 ans, il est prévu de réaliser 200 logements sociaux sur l'agglomération dont 120 logements publics (comprenant 1/3 de logements en acquisition amélioration de logements existants en cœur de ville)

Le Projet de Renouvellement Urbain du Gour de l'Arche, contractualisé avec l'ANRU en 2007, comprend une dernière opération de démolition des 220 logements de la résidence Saltgourde. Cette opération prévoit la reconstitution de l'offre locative sociale en partie sur site, ainsi que sur d'autres quartiers de la ville. Le projet de NPNRU du quartier de Chamiers en cours d'élaboration prévoit la démolition de 201 logements sociaux, la réhabilitation de 312 logements et la reconstitution sur site de 54 logements.

- **Concernant le volet habitat, le PLUi du Grand Périgueux décline son offre au regard des besoins identifiés par le Programme Local de l'Habitat, notamment pour :**
 - Permettre, dans les **objectifs de mixité sociale** dans l'habitat, une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logement sur le territoire couvert par le programme local de l'habitat.
 - Poursuivre les efforts engagés pour répondre **aux obligations de la loi SRU** et du **projet ANRU** sur le Bas-Chamiers.
 - **Répondre aux besoins spécifiques** : personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières (jeunes en difficulté, « ancrage » au territoire des gens du voyage, situations d'urgence).
 - Définir les axes principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux notamment par la mise en place d'une **stratégie foncière** (servitude de mixité sociale).
 - Affirmer les principaux axes d'une politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées notamment en accompagnant le maintien à domicile et en favorisant la possibilité d'un parcours résidentiel adapté sur l'ensemble du territoire.



- **En compatibilité avec les objectifs et répartitions du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 : planification et programmation territorialisée par commune non inscrites au PADD mais servant de feuille de route pour la suite de la procédure d'élaboration.**

Source : Avant-PADD PLUi de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

III. Stratégie Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

A. Mettre à disposition de nouveaux espaces pour l'accueil d'activités économiques

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Périgueux en 2018 a été l'occasion de faciliter, voire d'encourager, l'installation d'activités économiques dans certains secteurs de la commune.

Cela se traduit dans le règlement du PLU par la création d'un «linéaire destiné à la diversité commerciale» permettant de conserver des rez-de-chaussée actifs (commerces) dans certains secteurs :

- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la gare qui prévoit la création de nouveaux commerces afin d'accompagner l'émergence de ce nouveau quartier. De plus, un classement dans un zonage spécifique du secteur couvrant les secteurs occupés par des friches situées à l'ouest de la gare (îlot SERNAM) afin de permettre l'émergence d'un quartier d'affaires.
- Le long des voies, îlots et terrains repérés aux documents graphiques du PLU par la mention «linéaire destiné à la diversité commerciale», le rez-de-chaussée des constructions doit être affecté à des activités artisanales, commerciales, restauration, à l'hébergement hôtelier et touristique ou à des constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif. L'objectif est de conforter l'animation du circuit marchand reliant la rue Wilson, l'esplanade Badinter à la place Maurois.
- Sur les sites économiques (atelier SNCF, Crown, Arcelor Mital, secteur d'activités au lieu dit Moulin neuf...) ou administratifs (cité administrative, école de police,...) existants afin de les conforter et de permettre leur évolution.

Par ailleurs, le Grand Périgueux travaille à la mise à disposition de foncier (Zones d'Activités Economiques) et/ou de locaux pour accueillir de nouvelles activités. Le futur quartier d'affaires de la gare permettra ainsi d'offrir 35 000 m² de locaux à des activités tertiaires.

B. Lutter contre la vacance commerciale

Depuis 2017, une taxe progressive sur les friches commerciales a été mise en place par l'agglomération. Elle concerne les propriétaires dont les locaux ne génèrent pas de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) depuis 2 ans révolus (hors contentieux ou redressement judiciaire). Elle démarre à 10 % de majoration de la taxe foncière après la première année d'inoccupation, 20 % la deuxième et culminera à 30 % la troisième.

Par ailleurs, la Ville de Périgueux réfléchit à la mise en place d'un outil foncier qui puisse être mobilisé pour la maîtrise des baux et locaux commerciaux. Une structure dont l'action visera les objectifs suivants pourrait ainsi voir le jour :

- Offrir aux opérateurs des locaux répondant à leur besoins
- Pratiquer une offre locative adaptée
- Limiter la vacance à la rotation naturelle
- Reconquérir les étages supérieurs des cellules commerciales

C. Soutenir les commerces de proximité

- Le soutien au commerce de proximité nécessite la mise en place d'une stratégie globale. Celle-ci nécessite une coordination de l'ensemble des actions en faveur du commerce, c'est pourquoi la Ville envisage le recrutement d'un manager de centre-ville dont les missions concerneront les fonctionnalités urbaines, la veille sur le foncier commercial et l'organisation commerciale du centre-ville.
- Par ailleurs, l'opération FISAC en voie d'achèvement et actuellement portée par la Ville de Périgueux en faveur des commerces de proximité est soutenue financièrement par Le Grand Périgueux mais également par l'Etat, le Département de la Dordogne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Une opération FISAC, portée par la Pays de l'Isle en Périgord est actuellement en vigueur mais elle ne concerne que les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Toutefois, la Ville souhaite à nouveau mobiliser un dispositif FISAC pour que les entreprises du centre-ville puissent bénéficier d'aides directes. Ces aides leur permettront de réaliser des travaux de mise à niveau de leur outil de travail mais également de s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation via la création d'une plate-forme d'e-commerce.
- Plusieurs actions complémentaires aux aides directes visent également à soutenir et redynamiser la vie commerçante du centre-ville:
 - Mise en place d'un droit de préemption sur les baux commerciaux et artisanaux depuis 2017.
 - Autorisation de l'extension des surfaces de terrasses des bars et restaurants.
 - La mise en place d'une opération FISAC prévoyant 168 000 € de subvention en faveur des interventions sur le commerce de proximité.
 - Création d'un Office du Commerce et de l'Artisanat.
 - Campagnes de communication.
 - Politique de stationnement visant à faciliter l'accès de la clientèle dans le centre-ville.

Par ailleurs, une réflexion est menée par le Grand Périgueux sur la mobilisation de leviers fiscaux en faveur du commerce de proximité. Une diminution de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), due par les commerces de proximité, pourrait ainsi être envisagée et compensée par une augmentation de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) due par les commerces de détail disposant d'une surface de plus de 400 m².

D. Développer l'offre commerciale de Périgueux dans le cœur du centre-ville

Cette volonté de dynamiser la ville passe également par le soutien de la vocation commerciale de Périgueux en pérennisant l'offre dans le cœur du centre-ville.

- Création du quartier Montaigne

La Ville de Périgueux travaille à développer l'offre manquante en centre-ville (équipement ,de la maison et de loisirs, dont bricolage et jardinage) par un retour d'activités historiquement délocalisées en périphérie et conforter la boucle commerciale.

Un site de projet a ainsi été jugé comme prioritaire afin d'atteindre cet objectif : il s'agit des boulevards ceinturant le secteur sauvegardé, depuis la place Francheville jusqu'au belvédère des Allées de Tourny. Les boulevards doivent être réaménagés afin de constituer un trait d'union entre la vieille ville et les quartiers adjacents (Préfecture, lycées, tribunal, théâtre, Cité).

Dans ce cadre, la Place Montaigne était vouée à abandonner sa fonction de parking en surface. Il s'agit de construire, pour renforcer l'attractivité, en donnant à cet espace la possibilité d'accueillir de nouveaux usages susceptibles de générer des animations et du flux. Cette opération d'aménagement créera deux liaisons : d'Est en Ouest, entre le secteur sauvegardé et la ville XIXe et du Nord au Sud, entre les boulevards Montaigne et Pompidou.

Le choix de renforcer son caractère commercial a été justifié par un double constat résultant d'une étude menée par la Communauté d'Agglomération Périgourdine, désormais Grand Périgueux (AID Observatoire : Etude pour la mise en place d'une charte pour le développement commercial de l'agglomération – avril 2011). Cette étude concluait à la nécessité de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville de Périgueux pour lutter contre la concurrence des zones périphériques en favorisant l'implantation d'une "locomotive commerciale", et qui constatait l'absence de locaux commerciaux suffisamment vastes (> 300 m²) pour accueillir des enseignes de moyenne surface susceptibles de jouer un rôle dynamisant sur la fréquentation. Au vu de cela, l'étude préconisait l'implantation d'un centre commercial place Montaigne.

Ainsi, un projet de création d'un quartier commercial (19 M€) sur la Place Montaigne prévoit 6200 m² de surface commerciale pour l'implantation d'une vingtaine de commerces dont 4 de plus de 300 m². Le "Quartier Montaigne" répond à un double besoin :

- Créer une boucle marchande avec les principales artères commerçantes comprenant les boulevards, la rue Taillefer et la rue Limogeanne, tout en animant le haut des boulevards.
- Diversifier une offre commerciale spécifique au centre-ville et complémentaire de l'offre de périphérie.

E. Soutenir les activités économiques liées au numérique

Le Grand Périgueux souhaite souscrire aux enjeux de développement économique apportés par le numérique en créant en 2018 le pôle "Digital Valley" (nom provisoire) qui sera pour répondre aux besoins des entreprises :

- un accélérateur et un centre de services mutualisés au service de la transformation numérique des entreprises traditionnelles ;
- un laboratoire d'innovation numérique au profit des marques et des sites touristiques d'un territoire avec des plateaux techniques novateurs au service du parcours et de l'expérience client ;
- un domaine de spécialité différenciateur en Région nouvelle Aquitaine ;
- un lieu pour la formation avec notamment la création de la licence pro spécialisée dans le Big Data ;
- un incubateur de projets individuels et collaboratifs, à travers le laboratoire d'usages novateurs (contenus digitaux, hébergement et exploitations de données) et la création d'une plateforme marketing collaborative. Le modèle économique repose sur un partenariat public - privé et de la prestation de services, le montage de projets individuels et collaboratifs avec la recherche de financement.

IV. Stratégie Axe 3 : Vers un cœur de ville accessible, pacifié et connecté

A. Fluidifier la circulation automobile et développer des modes de déplacement alternatifs

L'agglomération travaille au désengorgement de Périgueux afin de fluidifier la circulation automobile et rationaliser les flux, qui au regard des prévisions de trafics, annonce une saturation à l'heure de pointe à l'horizon 2025.

Des actions multiples doivent ainsi permettre :

- d'améliorer la performance des transports en commun empruntant les voiries existantes ;
- de faciliter les mobilités quotidiennes des habitants (création de parkings relais en proche périphérie de la ville centre, mise en place d'une navette ferroviaire, incitation au covoiturage via le site Le Covoit' GoToo).

Ainsi, l'agglomération vient de démarrer les travaux d'aménagements nécessaires à la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Ce mode de transport permettra d'améliorer le confort et l'efficacité du réseau de bus qui dessert le centre-ville de Périgueux grâce notamment à la mise en place de tronçons réservés à ce mode de transport.

En parallèle, l'intégralité du réseau du bus sera restructuré pour septembre 2018 afin d'accompagner et d'inciter au report modal notamment pour les déplacements liés au domicile travail. Une nouvelle armature du réseau est ainsi envisagée avec une structuration autour de 4 pôles centraux (Tourny, place du 8 Mai, Centre de la Communication, Pôle d'Echange Multimodal de la Gare) qui permettront de desservir de manière optimale le cœur de la ville au regard des différents pôles générateurs, tout en le préservant d'une forte concentration de véhicules.

B. Développer les échanges multimodaux

En complément de ces interventions sur le réseau existant, le Grand Périgueux lancera en 2018 les travaux du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) dans la future Zone d'Aménagement Concertée de la Gare de Périgueux. Cet équipement majeur sera une plate-forme où l'on disposera d'une large palette en matière d'offre de transports et où les connexions seront facilitées (train, bus dont BHNS, vélo, piétons et voitures...). La passerelle passant au-dessus des voies SNCF sera rénovée ou remplacée par une neuve, afin de renforcer l'accessibilité et les liens avec le parvis et le quartier actuel de la gare. Le PEM sera relié au tronçon de Bus à Haut Niveau de Service qui reliera le Pont des Fainéants au rond-point des Pyramides à Coulounieix-Chamiers, sur des couloirs réservés de l'Avenue du Maréchal Juin. Un investissement de 3 M€ est prévu pour ce projet dès 2018.

C. Mettre en place un schéma cyclable

L'agglomération a également lancé la réalisation d'un schéma cyclable dont les premières orientations d'aménagement doivent débiter en 2018. Un focus particulier a également pu être réalisé sur la Ville de Périgueux. L'objectif est bien de réaffirmer les enjeux et les intérêts qui existent par les déplacements doux (vélo, marche...) et d'en faire un réel levier de l'intermodalité et du report modal. La mise en place du schéma cyclable doit favoriser le report modal vers ce mode de transport et alléger le trafic automobile notamment afin de répondre aux enjeux du futur Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Périgueux en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

D. Elaborer un nouveau plan de circulation et de stationnement

L'agglomération travaille à la mise en place d'un nouveau plan de circulation à l'échelle communautaire. Celui-ci devra :

- permettre de réduire les flux de transit qui encombrerent actuellement le centre-ville de Périgueux ;
- offrir une plus grande place aux piétons et aux vélos ;
- assurer une offre diversifiée et adaptée aux besoins de places de stationnement en centre-ville qui permettra de satisfaire les habitants, les usagers des services et les clients des commerces.

V. Stratégie Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine pour renforcer l'attractivité du grand centre-ville

A. Afficher une stratégie urbaine ambitieuse pour le centre-ville

"Périgueux en mouvement" constitue le plan stratégique adopté par l'équipe municipale en matière de développement urbain. Un état des lieux a mis en lumière la nécessité d'améliorer le lien entre les différentes fonctions urbaines présentes sur le centre-ville.

"Périgueux en Mouvement" a permis d'appliquer une méthodologie de projet innovante et souple, répondant aux moyens et attentes de la Ville de Périgueux. Ainsi, en parallèle des réflexions menées sur des projets structurants, cette stratégie permet à la Ville de s'engager dans des aménagements de proximité, qui répondent aux besoins décelés dans les quartiers via une démarche participative avec les habitants. C'est par exemple le cas avec les aménagements du quartier du bas-Toulon qui font partie de la Stratégie Urbaine Intégrée du Contrat de Ville 2015-2020.

Quatre orientations d'aménagement ont été retenues dans le plan "Périgueux en Mouvement". La première orientation porte sur la mutation du centre-ville. Cantonné dans le centre ancien, il apparaît aujourd'hui nécessaire de le structurer en un grand centre reconnectant les fonctions situées à la périphérie du cœur historique (théâtre, mairie, cité administrative, établissement d'enseignement du second degré, gare...).

L'enjeu est de construire un grand centre-ville, étendu, attractif et pacifié. Ainsi, des projets d'aménagements publics réalisés et à venir doivent contribuer à redonner de l'attractivité à un centre-ville qui ne se cantonne pas à son secteur sauvegardé.

B. Mieux identifier le centre-ville par la requalification des espaces publics

Trois projets prioritaires ont été définis pour renforcer le "grand centre-ville" :

- Le réaménagement du boulevard Montaigne : de la Place Francheville à la place Yves Guena est programmé dès 2018. Il s'agit d'intervenir sur plusieurs aspects :
 - redonner de la place, du confort et de la sécurité aux piétons ;
 - faciliter le lien urbain entre secteur sauvegardé et le reste de la ville ;
 - renforcer l'accessibilité au centre, en transports en commun et aux modes de déplacement doux tout en donnant sa juste place à l'automobile.

- Le réaménagement de la Place Mauvard et des abords de la rivière l'Isle en accueillant La Manufacture Gourmande, un équipement structurant dédié à la gastronomie et à la gourmandise. Ces réaménagements doivent permettre de reconnecter la rivière avec le reste du centre-ville.
- La restructuration des abords de la rue de la Cité et la rue de Chanzy dans le quartier de la Cité. Les aménagements dans ce quartier à fort enjeu patrimonial (vestiges gallo-romain) doivent permettre d'améliorer et pacifier les flux de transit de cette zone très empruntée par les automobiles entre le centre-ville et la Gare.

C. Valoriser le patrimoine et en faire un vecteur d'attractivité touristique

La Ville de Périgueux souhaite s'engager dans une démarche active de conservation de son patrimoine historique et culturel issu de son riche passé. Au-delà de l'impératif de conservation, la Ville entend également valoriser ce patrimoine afin de constituer un vecteur d'attractivité et de faire du territoire une destination touristique à part entière.

Deux principaux projets sont en cours :

- La mise en place d'outils réglementaires visant à protéger et valoriser le patrimoine de la ville dans le cadre d'une démarche proactive. Ces derniers doivent permettre la conservation et la valorisation du patrimoine bâti tout en facilitant la réalisation des futurs projets urbains portés par la collectivité :
 - La procédure en cours de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Patrimoine (datant de 1970) du secteur sauvegardé, dont l'extension du périmètre est programmée (notamment vers les boulevards et les ensembles patrimoniaux du 19^{ème} siècle), doit permettre la conservation et la valorisation de ce patrimoine bâti tout en facilitant la réalisation des futurs projets urbains portés par la collectivité.
 - La mise en place d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en avril 2018, qui embrasse l'extension du secteur sauvegardé vers les secteurs de Vésone/La Cité (patrimoine gallo-romain) et le secteur de Saint-Martin (patrimoine 19^{ème} siècle).

- La valorisation du patrimoine gallo-romain du quartier de Vésone/La Cité autour du site-musée Vesunna et du rempart antique dont le but est de :
 - Transformer le quartier pour améliorer le cadre de vie de ses habitants ;
 - Favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants et les visiteurs ;
 - Agir à l'échelle de la politique urbaine municipale (« Périgueux en mouvement »), en complémentarité des projets d'aménagements urbains portés par le Grand Périgueux ;
 - Rendre le patrimoine accessible à tous ;
 - Renforcer l'image et l'offre touristique du quartier et de Périgueux ;
 - Approfondir les connaissances archéologiques.

Il est ainsi envisagé de créer un parcours dont le rempart du Bas-Empire sera le lien spatial et temporel qui guidera l'exploration et la découverte de l'histoire des premiers siècles de la ville grâce à :

- la mise en place d'une dizaine de stations (micro-architectures qui matérialisent le parcours, offrent des points de vues, interagissent avec un outil de visite mobile et deviendront des lieux de rendez-vous pour des animations),
- la création d'une maison du projet (structure légère aménagée dans le prolongement de la Porte Normande) qui servira de support de communication sur l'avancée du projet et sur les projets urbains municipaux,
- la valorisation des parcs et jardins situés sur le parcours,
- une intervention sur la Porte de Mars (ancienne entrée de la Ville antique actuellement dans un domaine privé).

VI. Stratégie Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle et de loisirs

Le Grand Périgueux souhaite poursuivre une politique ambitieuse et conforme aux besoins du territoire dans ses fonctions de centralité à vocation éducative, universitaire, sportive, culturelle et événementielle. L'objectif est de conforter l'agglomération comme un pôle structurant d'équilibre régional qui assure un haut niveau de service à la population et de faire de l'offre d'équipements et de service un vecteur d'attractivité du territoire.

L'agglomération participe ainsi directement au renforcement de la qualité de l'offre de services proposée sur la Ville de Périgueux, soit en soutenant les projets d'équipements de la Ville et soit en investissant dans les équipements relevant de sa compétence sur le territoire communal.

La Ville de Périgueux dispose de nombreux équipements et services à la population. La Ville s'est engagée dans la mise à niveau de ces équipements avec trois principaux objectifs :

- assurer une mise aux normes de sécurité, accessibilité et énergétique des équipements ;
- engager des investissements vertueux source d'économies de fonctionnement pour la collectivité sur le court et moyen terme ;
- adapter leurs fonctionnalités aux nouveaux usages des habitants, notamment grâce au développement des usages numériques.

A. Améliorer l'offre de services publics et l'accessibilité aux équipements structurants

- La restructuration du Centre Culturel de la Visitation permettra d'améliorer les conditions d'accueil à un équipement majeur en matière d'offre culturelle et artistique. Ce centre culturel, ouvert depuis 30 ans dans un lieu patrimonial, abrite notamment un conservatoire municipal de musique et de danse agréé par l'Etat ainsi qu'une école d'arts plastiques, il joue un rôle central en matière d'accès à la culture pour tous.
- La requalification du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord améliorera, après étude, les conditions d'accès et la mise en valeur des collections dont dispose cet équipement labellisé "Musée de France".
- Ces opérations sur des équipements culturels pourront être accompagnées par le développement d'outils et d'applications numériques à destination des usagers afin d'améliorer le service rendu aux habitants et promouvoir de nouvelles formes d'accès aux services publics.

- Le Grand Périgueux contribuera également à améliorer l'offre de services publics aux habitants pour ce qui relève de sa compétence. Ainsi, la construction d'une nouvelle crèche dans le quartier du Clos-Chassaing et la réhabilitation d'une crèche dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville (Gour de l'Arche) font partie des opérations à venir.

B. Diversifier l'offre d'équipements du territoire et disposer d'équipements fédérateurs à l'échelle du bassin de vie

La Ville et la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux souhaitent investir dans des équipements à forte visibilité dans le cœur de l'agglomération :

- Un projet d'équipement structurant en cœur de ville est en cours d'élaboration : La Manufacture Gourmande, portée par la Ville de Périgueux. Ce projet, inspiré du réseau des Cités de la Gastronomie a pour ambition de concilier une approche à la fois professionnelle et grand public. La programmation sera ciblée pour les spécialistes et experts du secteur, variée et renouvelée pour le grand public au fil des saisons, le concept s'orientant vers la création de nouvelles dynamiques. Les acteurs des filières agri/agroalimentaires, les instituts de recherche et de formation y développeront des relations d'affaires soutenant des actions économiques, tournées vers le savoir-faire (ateliers) et l'innovation (food-lab). Le grand public et les touristes y découvriront les richesses et la diversité des filières mettant en valeur le patrimoine culinaire et culturel du Périgord, du grand sud-ouest et au-delà. Ce seront ainsi près de 7000 m² qui seront dédiés à un ensemble d'activités économiques, culturelles et touristiques, au pied de la cathédrale, un site aujourd'hui peu optimisé.
- Le Pôle des Cultures Urbaines, porté par le Grand Périgueux, a vocation à réunir des activités associatives autour des cultures urbaines et de l'économie sociale et solidaire sur l'ancien camp américain de 5,5 ha sur le quartier de Chamiers. Cet équipement majeur se veut comme un laboratoire des cultures urbaines et un incubateur d'activités économiques à vocation sociale. Cet équipement structurant du cœur de l'agglomération créera un lien avec les quartiers de la Politique de la Ville (Boucle de l'Isle et Chamiers) et le reste du territoire, notamment grâce à la création de passerelles piétonnes.